



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

Le Journal Officiel

de BOULOGNE-
BILLANCOURT

NUMÉRO 88 - 14 AVRIL 2005

Compte-rendu sommaire du conseil municipal du 14 avril 2005

QUESTIONS ORALESPage 3

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

1 - Plan Local d'Urbanisme – Point sur les recours intentés à l'encontre du document d'urbanisme.....Page 6

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Réalisation d'un transport en commun en site propre entre Meudon sur Seine et Saint-Cloud - Etudes d'insertion et de requalification urbaine le long du tracé - Elaboration d'un plan de circulation et de stationnement le long du tracé - Etudes de définition - Lancement d'un appel d'offres restreint - Convention à passer avec les autres collectivités intéressées. Page 14

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Vote du Compte Administratif pour l'année 2004 concernant le Budget Principal et les Budgets Annexes – Bilan des cessions et des acquisitions – Approbation.Page 16

COMMISSION DES FINANCES

4 - Examen du compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2004.Page 22

COMMISSION DES FINANCES

5 - Budget Principal et Budgets Annexes – Affectation du résultat de l'exercice 2004.Page 22

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Communauté d'Agglomération du Val de Seine – Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions de refacturation de charges et de mise à disposition partielle de services entre la Ville et la Communauté.....Page 22

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Réhabilitation du bâtiment 60 rue de la Belle-Feuille – Création d'une maison des associations et de salles de spectacles - Autorisation donnée au Maire pour signer un marché de maîtrise d'œuvre après appel d'offres restreint portant sur la scénographie, l'acoustique, les agencements d'ensemble et l'aménagement intérieur des salles de spectacles à réaliser dans l'ancien Théâtre et ses espaces annexes, ainsi que tout avenant audit marché qui ne nécessiterait pas l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.....Page 23

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

8 - Proposition de modification de la carte scolaire – Rentrée scolaire 2005/2006.Page 24

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

9 - Définition du périmètre de sectorisation de l'école élémentaire Centre Ville.....Page 26

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

10 - Conservatoire National de Région – Création d'un Comité d'Etablissement.....Page 26

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

11 - Association " La Seine en Partage " - Approbation du Manifeste Francilien pour la reconquête de la Seine et de ses berges.....Page 27

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Personnel communal - Création d'emplois saisonniers - Transformations de postes - Plafonnement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et dérogations.Page 27

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Refonte du régime indemnitaire - Extension à certaines catégories de personnels (filière médico-sociale, personnels non titulaires).....Page 27

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Immeuble 34, rue de Silly - Avenant au bail à construction passé avec la société Immobilière 3F - Cession gratuite de terrain au profit du département en vue de l'élargissement de l'avenue André Morizet - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.....Page 28

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Opération Sèvres-Gallieni - Construction d'un ensemble de restauration scolaire situé 38 rue de Sèvres - Alimentation par le réseau de télécommunication - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention avec FRANCE TELECOM.Page 28

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Acquisition amiable de biens immobiliers - Immeuble 28, villa Marie-Justine - Affaire L. - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.Page 29

17 - OPAH du secteur sud - Communication relative au bilan de l'opération de suivi-animation à l'issue de la deuxième année.Page 29

ANNEXE : Synthèse des débats - réunion de Quartier "Silly-Gallieni" Jeudi 24 mars 2005 Page 30

Prochains conseils municipaux les jeudis :

12 mai - 9 juin - 7 juillet 2005 à 19 heures

L'an deux mille cinq, à dix neuf heures dix, les membres composant le conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la mairie, au nombre de quarante neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURCADE, maire, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le maire, individuellement et par écrit, le 7 avril 2005.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 49

M. Jean-Pierre Fourcade, sénateur maire, M. Gérard de Vassal, premier maire adjoint, M. Duhamel, Mmes Pineau, Bruneau, Bauche, MM. Granger, Sirven-Viénot, Mme Alain, M. Monginet, Mme Lebon, M. Cohen, Melle Cardetas, MM. Solère, Galy, Jalenques maires aAdjoints, Mmes de Portzamparc, de Trentinian, M. Vincent, Mmes Bouée, Polaillon, M. Israël, Mme Pétin, Melle Métrot, Mme Jung, M. Fadil, Mme des Vallières, M. Amar, Mme Quentin-Broder, MM. Emanuelli, Tellini, Mmes Martin, Morat-Vuong, M. Sebbag, Mme Morel, M. Askinazi, Mmes Pozzo di Borgo, Barbé, MM. Fray, Couderc, Juliard, Mmes Zazzali, Akef-Hamida, M. Gaborit, Mme Claitte, MM. Lescoeur, Fusina, Melle Villegas, Mme Goïtia, conseillers municipaux.

EXCUSES REPRESENTES : 6

M. Sorman, qui a donné procuration à Mme Pozzo di Borgo

M. Robin, qui a donné procuration à Mme Jung
Mme Philip, qui a donné procuration à Mme Zazzali
Mme Vouette, qui a donné procuration à M. Fusina
M. Quilgars, qui a donné procuration à Mme Goïtia
M. Richard, qui a donné procuration à M. Gaborit

Monsieur Saïd Fadil est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises sont validées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2005

Mme Goïtia :

Une précision concernant la question orale, page 7, où j'évoquais les immeubles de la France Mutualiste situés aux 245 et 247 bis. Il y a lieu de préciser leur situation géographique "boulevard Jean Jaurès."

M. Fourcade :

La correction sera effectuée en ce sens.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2005 est adopté.

QUESTION ORALE DE M. ALBERT ISRAËL

Les journaux, la radio et la télévision se sont fait l'écho d'un jugement du tribunal de proximité de Boulogne-Billancourt du 10 mars 2005, concernant des contraventions pour stationnement irrégulier à Saint-Cloud en l'absence de ticket horodateur.

Le juge de proximité a annulé neuf contraventions car le paiement ne pouvait être effectué que par carte Monéo.

Qu'en est-il des effets de ce jugement sur l'utilisation des bornes Monéo à Boulogne-Billancourt ? Certains de nos concitoyens interprétant cette décision comme une autorisation de ne pas payer leur stationnement, s'ils n'ont pas de carte Monéo.

QUESTION ORALE DE M. MARC FUSINA

Un jugement très médiatisé vient d'être rendu par le juge de proximité de notre ville, en date du 10 mars dernier, relatif à l'illégalité des parcmètres n'acceptant que la carte Monéo, au motif que l'usager doit aussi pouvoir utiliser la monnaie.

L'intérêt de ce jugement réside dans le fait que chaque parcmètre doit pouvoir accepter les pièces. Ainsi, après vous avoir prévenu à maintes reprises, notamment par les 3000 signatures de la pétition que nous avons déposée sur votre bureau lors du conseil municipal du 2 octobre 2003 afin de contester l'équipement unique des parcmètres de la ville par le système Monéo, pourriez-vous nous dire si ce jugement vous fera enfin accélérer l'équipement mixte des parcmètres sur l'ensemble de la ville, afin de mettre un terme à l'illégalité de cette situation et à l'exaspération des Boulonnais ?

REPONSE DE M. JEAN-PIERRE FOURCADE, SENA-TEUR-MAIRE, AUX QUESTIONS ORALES DE M. ALBERT ISRAËL ET MARC FUSINA

Vous m'interrogez sur la portée du jugement rendu par le tribunal de proximité de Boulogne-Billancourt le 10 mars 2005, concernant des contraventions de voirie dressées à l'encontre d'une automobiliste sur le territoire de la commune de Saint-Cloud.

La presse s'en est largement fait l'écho.

Le juge s'est appuyé sur l'article R 642-3 du code pénal, qui réprime le fait de refuser les pièces de monnaie ou les billets de banque, mais n'interdit pas d'autres moyens de paiement dès lors que le libre choix de l'utilisateur peut s'exercer, cette notion de libre choix s'appréciant au regard de la proportion d'horodateurs à pièces disponibles dans un rayon déterminé.

En l'espèce, constatant qu'à la date d'établissement, à Saint-Cloud, des procès verbaux sur lesquels il était amené à statuer, il n'y avait pas à proximité d'horodateurs acceptant les paiements mixtes, le juge a prononcé la relaxe de la contrevenante.

Pour Boulogne-Billancourt, l'urgence en 2001 et 2002 était de mettre fin aux pillages et de rétablir l'ordre public. C'est ainsi que le tribunal administratif de Paris a justifié la décision qu'il a rendue au bénéfice de la ville, le 29 septembre dernier, en statuant sur un recours formé par une association. De plus, nous avons toujours maintenu un nombre minimum d'horodateurs à pièces, et dès 2003 je me suis engagé à en augmenter progressivement le nombre.

J'ai d'ailleurs cru comprendre, à la lecture récente d'un grand quotidien national, que la ville de Paris craignait d'être plus concernée que nous par les suites que pourrait avoir le jugement que vous évoquez.

Aujourd'hui, Boulogne-Billancourt compte 200 horodateurs mixtes sur 674, et une information in situ indique aux automobilistes les horodateurs à pièces situés à proximité de chaque horodateur Monéo. Je peux vous dire que, pour les trois premiers mois de 2005, le total des recettes s'est élevé à 610 519 €, répartis de la manière suivante : 167 240 € pour les abonnements, 217 407 € pour les pièces de monnaie et 225 872 € pour la carte Monéo.

Toutefois, je signale que des bandes organisées ont été à nouveau repérées et que certains des nouveaux horodateurs ont déjà fait l'objet de tentatives d'effraction, sans conséquence à ce jour pour les recettes. Les techniques employées sont identiques aux pillages constatés dans d'autres communes. J'ai naturellement demandé à notre opérateur Vinci-Park de faire preuve de la plus grande vigilance et de déposer systématiquement plainte lors de chaque effraction.

QUESTION ORALE DE M. GERARD FRAY

Depuis l'installation du Cirque du Soleil dans notre ville sur les terrains Renault, il apparaît d'importantes difficultés de circulation et de stationnement aux abords de l'implantation du cirque.

Quelles sont les dispositions que compte prendre

notre municipalité pour remédier aux nuisances que cette situation crée aux riverains et aux habitants du quartier ?

REPONSE DE M^{ME} FATIMA CARDETAS A LA QUESTION ORALE DE M. GERARD FRAY

Dès que la municipalité a pris connaissance de l'installation du Cirque du Soleil sur les terrains de Billancourt à la lisière de la rue Yves-Kermen, le maire m'a chargée, avec Marie-Christine Jung, conseiller délégué à la voirie, de mesurer les conséquences de cette installation et les nuisances pour les riverains et de proposer des solutions. De très nombreuses réunions ont été tenues en présence de représentants du Cirque du Soleil, de la police nationale, de la police municipale, de Renault SA et des propriétaires des parkings situés sous la dalle du Pont de Sèvres.

Il est rapidement apparu que le parking Renault situé sur la rue Yves-Kermen, initialement proposé, ne permettrait pas d'absorber suffisamment de véhicules. Le parking situé entre la rue Traversière et le quai de Stalingrad d'une capacité de 250 places environ, propriété de Renault SA a alors été ajouté aux capacités de stationnement à proximité.

Par ailleurs, un fléchage des parkings existant a été installé à chaque entrée de ville afin de limiter au maximum le nombre de véhicules à proximité du cirque. Des aires de stationnement motos ont été créées à l'extrémité de la rue Yves-Kermen et au centre de la Place Jules-Guesde, les véhicules des personnes à mobilité réduite étant accueillis dans le parking rue Yves-Kermen.

L'avant-première s'est tenue le 6 avril. Elle a mis en évidence une difficulté de fonctionnement du carrefour formé par les rues Kermen et Vieux-Pont-de-Sèvres, auquel une modification du réglage des feux applicables entre 18h et 24h a apporté une amélioration dès le lendemain. La circulation lors de la soirée inaugurale a été difficile du fait de la restriction de circulation rue Yves-Kermen pour des raisons de sécurité et de la fermeture du tunnel de la place Marcel Sembat dans le sens Province - Paris due à l'immobilisation d'un camion dans celui-ci.

Pour faciliter la circulation, la police municipale veille particulièrement au respect des règles de stationnement dans le quartier et y affecte un effectif de 2 à 3 équipes de deux personnes pour chaque représentation.

Enfin, et pour s'excuser des nuisances créées dans le quartier, les responsables du Cirque du Soleil ont accédé à la demande du maire de proposer des places de spectacle aux riverains les plus directement exposés et notamment à ceux situés dans le périmètre formé par la rue Yves-Kermen, la place Jules-Guesde, la rue

Nationale, la place Bir-Hakeim et la rue Emile-Zola, ainsi qu'un certain nombre de places pour les associations du Pont-de-Sèvres.

Un comité de suivi a été constitué, afin de proposer de nouvelles mesures si celles déjà prises devaient ne pas suffire.

QUESTION ORALE DE M. JEAN-LUC RICHARD, POSEE PAR M. PIERRE GABORIT.

Je tiens à excuser notre ami M. Jean-Luc Richard, il y a parfois des obligations familiales importantes qui prennent sur nos obligations civiques.

Vous avez bien voulu éditer ce mois-ci un numéro hors série du magazine municipal BBI consacré au 60^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration où les nazis ont déporté tant des nôtres, citoyens de toute l'Europe, dont 7 millions de juifs, mais aussi des résistants, des tsiganes, des militants politiques ...

Robert Créange, secrétaire général de la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes, dont le père fut déporté à Auschwitz, vous a remercié d'avoir pu rééditer l'ouvrage de Nadine Clavier intitulé " De la résistance à la déportation, Boulogne-Billancourt dans la Seconde Guerre mondiale ".

Je me joins à cet ancien conseiller municipal, qui siégea avec efficacité et courtoisie dans cette instance de 1983 à 1995, pour vous exprimer, au nom de notre groupe, notre gratitude pour faire en sorte que la mémoire perdure et que les Boulonnais sachent ce qui fut fait dans notre ville pendant l'occupation.

De jeunes Boulonnais se sont rendus à Auschwitz le 15 mars dernier, pourriez-vous nous fournir le bilan de cette initiative et dresser un inventaire des actions que la ville mène et compte mener auprès des collégiens et des lycéens pour pérenniser ce devoir de mémoire ?

REPONSE DE M. JEAN-PIERRE FOURCADE, SENATEUR-MAIRE, A LA QUESTION ORALE DE M. JEAN-LUC RICHARD

Je suis sensible à vos propos. Les actions menées par la ville dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration se devaient d'être importantes.

Alors que certains s'inquiètent de la perte des repères pour la nouvelle génération, tous les acteurs de vie publique se doivent de rappeler à tous l'épouvantable réalité des faits.

Comme vous l'évoquez, la ville a effectivement orga-

nisé un voyage dans un camp de la mort, comme chaque année depuis maintenant 13 ans.

Le 15 mars dernier, plus de 100 élèves Boulonnais sont partis visiter le camp d'Auschwitz, invités par la ville et Robert Créange, ancien conseiller municipal et secrétaire général de la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes.

Guidés par Yvonne Broder, Yvette Lévy et Maurice Cling, tous trois anciens déportés de ce camp, et accompagnés par les représentants de parents d'élèves, une directrice d'école élémentaire et leurs professeurs, ce sont 41 élèves du lycée Jacques-Prévert, 26 élèves du lycée Notre-Dame, 10 élèves du lycée Etienne-Jules-Marey, 26 élèves du collège du Vieux-Pont accompagnés de 6 élus du conseil communal des enfants et des jeunes, qui ont participé à cette visite. Ils travaillent maintenant sur la façon d'exprimer ce qu'ils ont vu, et ce que leur inspire une telle horreur.

La ville a également réédité l'ouvrage " De la résistance à la déportation : Boulogne-Billancourt dans la Seconde Guerre mondiale ", qui a été diffusé à tous les collégiens et lycéens de Boulogne-Billancourt et est à la disposition du public dans tous les espaces municipaux.

Plusieurs manifestations, qui témoignent de cette page d'histoire, ont été programmées.

Certaines ont déjà eu lieu, comme la projection des films " Nuits et brouillard " d'Alain Resnais et " Sobibor " de Claude Lanzmann, destinée aux élèves du secondaire, ou la représentation publique de la pièce " J'ai tant de choses à vous dire " jouée par les élèves de collège et de lycée dans l'espace Landowski.

Jeudi 21 avril sont programmées la pièce adaptée du roman de Renaud Meyer " Hannah K ", et l'interprétation du " Quatuor pour la fin du temps " d'Olivier Messiaen par les élèves du Conservatoire national de région.

Des expositions sont en cours, nous venons ensemble de les inaugurer : " Les yeux de la mémoire " proposée par l'Association fonds de mémoire d'Auschwitz, " La déportation dans les camps nazis " par la Fondation pour la mémoire de la déportation, et l'exposition de dessins de Boris Taslitzki, artiste peintre interné à Buchenwald en août 1944, qui, au péril de sa vie, a dessiné la vie dans ce camp pour lutter contre la déshumanisation.

Chacun d'entre nous est convié à partager l'indignation et la révolte, qui sont les sentiments normaux ressentis à la vision de l'ensemble de ces documents. Je vous invite à visiter les expositions et, surtout, à les faire visiter par le plus grand nombre de jeunes de notre ville.

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE GOÏTIA

Il est prévu une importante opération de réhabilitation des ensembles HLM situés au 186-188 rue Gallieni.

Pourriez-vous nous apporter des informations précises concernant la finalité de cette opération, ses modalités et le devenir des actuels locataires.

REPONSE DE MME MICHELE PETIN A LA QUESTION ORALE DE MME ISABELLE GOÏTIA

Vous souhaitez obtenir des informations sur un projet de réhabilitation des immeubles situés 186-188 rue Gallieni, ensemble immobilier dont le propriétaire est l'OPHLM de Boulogne-Billancourt.

Il paraît intéressant d'envisager assez rapidement une réhabilitation de ces immeubles sociaux, qui ont vieilli. A titre préventif, j'ai fait procéder à la neutralisation d'une dizaine d'appartements au fur et à mesure des départs de leurs locataires.

En préalable à toute décision, j'ai demandé une étude de faisabilité dans le cadre du plan local d'urbanisme, et c'est à la lecture de ce rapport que nous pourrions comparer les différentes options et, selon le choix qui en résultera, lancer un projet dont l'ensemble des paramètres, humains et financiers notamment, seront précisément pris en compte.

Je tiens en tout état de cause à vous rassurer sur le devenir des locataires.

Nous avons réalisé une enquête sociale très complète courant 2004, qui nous donne une connaissance précise de la situation de chaque locataire. Un très grand nombre de personnes logées sont âgées, et même très âgées. Actuellement, elles ne disposent pas d'ascenseur et risquent ainsi d'être bloquées chez elles. Je leur propose des relogements dans le patrimoine de l'Office, plus spécialement au 66-72 rue de Sèvres, où les loyers sont équivalents.

J'ai fait le 9 novembre 2004 deux réunions avec tous les locataires de ces immeubles. J'ai pu leur expliquer qu'aucune mesure ne sera prise pour accélérer les relogements, qui s'effectueront le plus calmement et le plus agréablement possible.

Chaque dossier sera traité à l'issue de rendez-vous personnalisés, et ceci au cas par cas.

En conclusion, il n'y a pas aujourd'hui de projet abouti. Lorsque les études en cours permettront de proposer des choix suffisamment fiables, j'informerai aussitôt les élus, les partenaires concernés et vous-mêmes,

mes chers collègues.

1 - PLAN LOCAL D'URBANISME – POINT SUR LES RECOURS INTENTÉS À L'ENCONTRE DU DOCUMENT D'URBANISME.

Rapporteur : M. Fourcade

Je me dois de vous faire le point sur les recours intentés à l'encontre de notre document d'urbanisme et de ses conséquences.

Je rappelle que par délibération du 8 avril 2004, la ville de Boulogne-Billancourt a adopté son plan local d'urbanisme. Les associations Action Environnement Boulogne-Billancourt et Environnement 92 ont déposé, après avoir présenté un recours gracieux que j'avais rejeté, un recours contentieux le 24 décembre dernier. L'association Ile-de-France Environnement a déposé le 16 mars 2005 auprès du tribunal administratif de Versailles un mémoire en intervention, à l'appui de ces deux recours contentieux.

Depuis plusieurs semaines, j'ai engagé des discussions avec ces associations en vue d'obtenir le retrait de leurs recours, mais, avant d'explicitier les suites que je compte vous proposer de donner à cette affaire, qui a pour effet de retarder le démarrage de l'opération d'aménagement des terrains Renault, je voudrais préciser la situation qui est la nôtre.

Le PLU que vous avez approuvé en avril 2004 comprend un document, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), dont le principe et le contenu ont été arrêtés par la loi SRU de 2000 et qui expose les objectifs de développement de la ville. Il comporte notamment un plan et un règlement qui définissent la constructibilité des différentes parcelles du territoire communal.

Vous savez, et je comprends que ceci ait perturbé quelque peu des observateurs, que depuis 2001 nous avons renoncé à la notion de COS. La constructibilité est définie par des règles morphologiques, portant sur la hauteur des constructions en limite des voies, et l'agencement de ces constructions sur leur parcelle d'implantation. Le nouveau document d'urbanisme définit, pour la première fois, la constructibilité des terrains Renault, conformément au projet d'urbanisme que nous avons élaboré depuis plusieurs années, sur les bases des suggestions de nos urbanistes conseils, et au cours d'un processus jalonné de très nombreuses concertations. Nous avons recherché l'équilibre économique, humain et financier de la ZAC Seguin-Rives de Seine, dont vous avez approuvé le dossier de création le 10 juillet 2003 et le dossier de réalisation le 8 avril 2004.

Le dossier de création de la ZAC, dans laquelle nous

avons intentionnellement fait entrer l'ancienne zone d'aménagement concertée du Pont-de-Sèvres de manière à ne pas isoler les habitants actuels de ce quartier de la future opération d'aménagement, précise les limites de constructibilité à l'intérieur de son périmètre. Les trois associations qui ont déposé des recours avec lesquelles j'ai longuement discuté, ont fait porter leurs critiques sur un certain nombre de points. Je reconnais que, dans le cadre de cette concertation, nous devons leur donner des apaisements, des explications et des justifications sur les principaux points qui ont été exposés.

Le point de départ de l'émotion qui a entraîné les recours, c'est qu'un expert de leur choix a estimé qu'en exploitant les règles définies dans le PLU, et indépendamment du dossier de réalisation de ZAC, il était possible de dépasser d'environ 20% le volume des constructions indiqué dans le dossier de ZAC. Il est évident que si cette observation était exacte, le problème de la population qui va s'installer dans ce nouveau quartier changerait évidemment de nature. Dans le cadre de cette opération, nous avons engagé très rapidement, avec Mme Pineau, une modification du PLU que vous avez adoptée en 2004, pour préciser, après concertation avec toutes les associations, les requérantes et les autres, que le volume total des constructions qui devaient être implantées dans la ZAC Seguin-Rives de Seine ne pouvait pas dépasser 905 000 m².

Pour que cette indication soit aussi claire que possible, Mme Pineau et M. Subileau, le directeur général délégué de la SAEM, ont présenté un projet de découpage du domaine de la ZAC en 7 îlots. Dans l'enquête publique en cours, notre intention est d'indiquer, non seulement un plafond de constructibilité globale de 905 000 m², mais aussi par îlot. L'enquête publique s'est ouverte le 29 mars et sera close le 4 mai. Les conclusions du commissaire enquêteur devraient être rendues fin mai et la modification du PLU pourrait être approuvée en conseil municipal avant l'été.

La discussion avec les trois associations requérantes a porté sur quatre points. Nous avons organisé plusieurs séances de travail, avec des échanges de courriers et des propositions.

Le premier point : il est clair que nous devons améliorer la concertation avec l'ensemble des associations, et plus particulièrement avec les trois associations requérantes. C'est la raison pour laquelle, en agrandissant les locaux de la SAEM Val de Seine, nous avons prévu de mettre en place une salle spéciale réservée aux associations, afin qu'elles puissent prendre connaissance de l'ensemble des documents, des plans, des maquettes, au fur et à mesure de l'évolution du projet. Je rappelle que nous allons travailler sur une douzaine d'années. J'ai par ailleurs accepté de modifier et d'agrandir la place donnée

aux associations dans notre journal municipal, Boulogne-Billancourt Information, afin que la population soit davantage informée sur ce que souhaite l'ensemble de nos associations.

Le deuxième point : les aspects environnementaux de l'aménagement du nouveau quartier, dont nous avons beaucoup parlé au cours de nos débats successifs, doivent être précisés. Je crois, qu'en la matière, il n'y a aucune espèce de séparation ou de fracture entre les associations et nous : l'aménagement de ce nouveau quartier doit être exemplaire du point de vue de l'environnement. Un projet de charte de développement durable fera l'objet d'une large concertation. Les principes fondamentaux feront l'objet d'une attention toute particulière : l'aménagement des berges, le traitement de l'eau, la maîtrise de consommation d'énergie, la priorité donnée aux énergies renouvelables, la certification haute qualité environnementale des constructions, la mesure et la protection de la nuisance des différents chantiers seront privilégiés. Nous nous devons d'être encore vigilants sur ces points.

Le troisième point : l'évolution de la population. Les associations nous ont dit : "s'il est vrai que les promoteurs, les propriétaires, peuvent augmenter le nombre de mètres carrés possibles...", ce à quoi nous avons dit : "ce n'est pas possible" "... la population risque d'augmenter plus vite que vous le proposez." Nous disposons aujourd'hui du dernier recensement partiel réalisé par l'INSEE, qui chiffre la population de Boulogne-Billancourt à 108 400 habitants. Actuellement à Boulogne-Billancourt, le taux d'occupation par logement est légèrement inférieur à 2 personnes par appartement, et nous avons prévu qu'il évoluerait jusqu'à 2,2 habitants par appartement, ce qui nous donne une marge d'élasticité suffisante.

Toutefois, ceci n'a pas suffi à nos partenaires. Nous avons donc envisagé d'autres mesures : les associer au fonctionnement de l'observatoire de la population, que nous avons créé à la mairie il y a quelques années, solliciter l'arbitrage d'un expert désigné en commun avec les associations et sous le contrôle de l'INSEE, et suivre les flux engendrés par les opérations de constructions nouvelles. Nous allons terminer assez prochainement des opérations dans l'îlot Point du Jour, la rue Traversière et l'ancien terrain Q 11, dans lequel était le collège Jean Rostand, devenu Jean Renoir en changeant de site. Il y aura là 200 logements neufs, dont un certain nombre seront mixtes. Lorsque tout sera rempli, nous verrons si nous atteignons 2, 2,2 ou 2,5. Permettez-moi de vous indiquer qu'un recensement effectué par notre office d'HLM aboutit à une occupation moyenne de 2,2 habitants par appartement pour l'ensemble de son patrimoine.

J'ai fait une troisième proposition pour tenter de

répondre à cette inquiétude d'augmentation rapide et forte de la population, que je comprends parfaitement. Je propose de réserver dans le PLU un emplacement sur le terrain de 10 000 m², prévu pour y construire un théâtre. Dans une prochaine délibération, Gérard de Vassal vous proposera de réhabiliter l'ancien TBB et d'y faire une salle de spectacle relativement importante. J'ai précisé que je réservais ce terrain de 10 000 m² pour pouvoir, le cas échéant, réaliser des équipements collectifs supplémentaires si la population augmentait plus vite que nous le pensons, équipements collectifs tels qu'un nouveau groupe scolaire, une crèche, etc., ainsi que les équipements culturels prévus dans ce quartier. Sur ce point, je pense que nous avons pris toutes les mesures nécessaires.

Pour renforcer encore ce problème de la maîtrise des flux démographiques, nous avons pris la décision, au niveau de la SAEM, d'intégrer, dans le parc HLM que nous souhaitons réaliser, la construction d'au moins deux résidences étudiantes, l'une avec le CROUS de Paris, l'autre avec le CROUS de Versailles, de manière à répondre à un besoin important. Comme chacun le sait, ces réalisations font baisser le taux d'occupation par appartement et répondent à un besoin tout à fait particulier mais très important

Le quatrième point, le plus difficile, c'est le volume de la constructibilité. Nous sommes partis du porter à connaissance établi par le préfet, qui accordait des droits, non pas de construction, mais de reconstruction, au propriétaire des terrains qui disposait de bureaux et d'ateliers en très grand nombre. Le plafond de départ a été fixé à 905 000 m². Je répète que ce plafond va être découpé en 7 îlots avec l'interdiction de reporter des mètres carrés d'un îlot sur l'autre.

Pour essayer de débloquer la situation et montrer que nous étions sensibles aux préoccupations des associations, j'ai proposé de réduire la constructibilité globale de la ZAC. Bien entendu, au point de vue de la procédure, il faudra que cette proposition de réduction résulte de ce que les associations vont demander dans le cadre de l'enquête publique ouverte depuis le 29 mars. J'ai donc proposé de réduire cette constructibilité de 905 000 m² à 842 000 m², ce qui représente une diminution de 7% du total de la constructibilité. Mais, comme à l'intérieur de cette réduction, il y a les deux immeubles déjà construits, d'une part l'ancien immeuble Vasconi "57 Métal", devenu "Square Com" de Renault, d'autre part le bâtiment X, qui abritait la direction générale de Renault en 1930 et que nous avons décidé de conserver, la réduction réelle des constructions nouvelles sera de l'ordre de 5%.

Cette réduction ne sera pas appliquée de manière grossière et globale, mais, comme l'ont demandé les associations, notamment Action Environnement Boulogne-Billancourt, en réduisant les hauteurs, soit sur le parc,

soit à l'extérieur des quartiers, soit dans les cœurs d'îlot, de manière à ce que nous ayons une structure générale qui n'attente pas à la cohérence du projet. Nous gardons bien entendu les espaces verts, les larges voies et l'ensemble de nos projets, mais nous réduirons quelques filets de hauteur.

Quatre points, donc : une amélioration de la concertation et de l'expression publique des associations, une meilleure prise en compte des problèmes d'environnement, une maîtrise garantie par la mise en réserve de 10 000 m² pour maintenir l'équilibre entre la croissance de la population et les équipements collectifs, et une réduction globale de la constructibilité, qui nous permet de revenir à des chiffres, non pas plus raisonnables, mais qui vont nous créer quelques problèmes. En effet, il est clair que la réduction de la constructibilité va se traduire pour les contribuables boulonnais par une augmentation de leurs charges. Il y avait un accord financier global établi sur la base de 905 000 m². Le fait de passer de 905 à 842 000 m² crée un certain nombre de soucis. Mais nous aurons tout le loisir d'examiner et de mesurer les conséquences de cette réduction. Nous sommes à une quinzaine de millions d'euros par rapport aux propositions financières que vous aviez bien voulu adopter.

A l'issue des très longues concertations auxquelles nous nous sommes livrés, deux associations, l'association Ile-de-France Environnement et l'association Environnement 92, m'ont écrit. Elles ont accepté, pour ne pas entraver l'avancement du projet Rives de Seine, de mettre un terme aux procédures engagées, et de se désister purement et simplement de leurs² recours précités devant le tribunal administratif de Versailles, au plus tard le 22 avril prochain. Ces deux grandes associations ont décidé de ne pas poursuivre et ont estimé que la concertation à laquelle nous nous sommes livrés a donné des résultats favorables.

La troisième association, c'est-à-dire Action Environnement Boulogne-Billancourt, n'a pas encore statué sur l'ensemble de ces propositions, mais j'ai tout lieu de penser qu'elle suivra les deux autres, dans le même souci de ne pas contrarier le démarrage effectif de l'opération.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire sur les recours, les conséquences à la fois sur le projet que nous portons et sur l'ensemble des éléments qui s'y réfèrent. Dans la discussion avec les associations, que nous avons menée en parallèle avec les discussions avec d'autres associations - c'est-à-dire celles qui n'ont pas déposé de recours - nous arrivons à un équilibre relativement satisfaisant. En effet, le fond du problème réside dans l'équilibre de l'urbanisation entre la population, la mixité de la population (logements sociaux et logements en accession à la propriété), l'équipement commercial,

l'équipement collectif (groupes scolaires, gymnases, maison de retraite). Dans le cadre de la cohérence du projet, cet équilibre n'est pas menacé. C'est la raison pour laquelle je vous demanderai tout à l'heure de bien vouloir accepter les conclusions que je viens de vous présenter.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Lors des débats, il a été rappelé le souci de la municipalité de prendre en compte les principales préoccupations exprimées par les associations, tout en préservant l'équilibre économique du projet d'aménagement de la ZAC. Il a été également précisé que, compte tenu de la réhabilitation de la salle de la rue de la Belle Feuille, la parcelle initialement réservée pour un nouveau théâtre serait affectée à l'accueil d'un autre type d'équipement public de proximité, comme éventuellement une crèche. Le délibération a été adoptée à l'unanimité, le représentant du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'a pas participé au vote.

M. Gaborit :

Dans une affaire de cette importance, il faut faire preuve de modération et d'esprit de responsabilité. Notre groupe est déjà intervenu à diverses reprises sur le fond. La première fois, à la suite d'une communication de Mme Pineau, où elle nous annonçait qu'il y aurait, à l'époque c'était très limité, une enquête publique pour inscrire les chiffres de constructibilité dans le document graphique, non pas de la ZAC, mais du PLU. La deuxième fois dans l'article paru dans le dernier BBI, où nous rappelons à la fois nos orientations initiales, énoncées dans notre programme, et un certain nombre d'appréciations que nous portons sur la situation. Notre position est donc connue. Si on nous avait écoutés, cette crise aurait pu vraisemblablement être évitée.

Les recours posent de vrais problèmes. Je dois dire toutefois que, pour la première fois, M. Fourcade, j'ai entendu de votre part des discours plus positifs qu'auparavant, notamment lorsque vous dites que de vrais problèmes sont posés. Si on baisse les hauteurs, on baisse nécessairement les mètres carrés, donc la densité.

Vous avez fait une erreur, sans doute involontaire, car on fait dire aux associations qu'elles craignaient que l'on dépasse les chiffres de population prévisionnelle si on construisait 1 200 000 m². Pas du tout. Ce qui a été écrit,

c'est que si on tient compte de la ville habitée, de sa croissance et des 960 000 m² des terrains Renault, les associations disent qu'il y aura 132 000 habitants en 2015, nous, nous arrivons à 130 000, alors que vous, vous en êtes à 112 000. Evidemment, y mettre 20 000 personnes de plus ou de moins change beaucoup de choses, notamment pour les équipements publics de proximité.

De même, l'équilibre bureaux/logements que vous avez fait modifier en dernière minute, en faisant rajouter 60 000 m² de bureaux et en supprimant un équipement sportif en bordure de la ZAC du Pont de Sèvres, change le profil du projet. En effet, si on construit des bureaux en plus - nous savons que les gens qui travaillent ici généralement n'y résident pas et inversement - cela augmente les trafics et les besoins en transport et en stationnement. Enfin, vous n'avez pas parlé du problème du patrimoine et de la mémoire industriels, qui sont à nos yeux des points très importants.

Face à ces difficultés, il serait vain et contre-productif d'adopter trois attitudes qui seraient, soit le mépris, soit la volonté de déformer, soit la volonté de jouer la politique de la carte forcée. Je m'expliquerai brièvement sur ces trois termes.

Le mépris : au début, vous avez eu, M. le Maire, sur les associations des propos assez condescendants que j'ai regrettés. Aujourd'hui, vous discutez avec les associations, et c'est l'attitude qu'il faut avoir dans ce type de problème. Je note avec amusement que vous avez lancé une concertation tous azimuts et que vous réunissez une noria de groupes et de commissions, ce qui montre bien qu'il y a un véritable besoin de concertation. Il ne faut pas mélanger l'information, dont vous n'avez pas été avare, et la concertation. Vous êtes venu, enfin, à la concertation, et cela donne à tout le moins un mérite à ces recours. Vous dites : "le recours est tardif, il n'est pas sérieux." Bien sûr que si, sinon pourquoi en discuterait-on ? Les tribunaux savent très bien comment faire face à des recours irrecevables.

Enfin, pour en terminer sur le mépris, vous pensez que des petites associations locales ne sont pas intéressantes. Je ne partage pas votre sentiment, car elles sont très utiles. Pourquoi l'association Ile-de-France Environnement serait-elle intervenue à l'appui d'un recours, si celui-ci était ridicule et dérisoire ? C'est donc qu'il ne l'est pas et qu'il a son intérêt. Ces recours présentent l'avantage de poser des questions, même si celles-ci peuvent retarder les calendriers.

La volonté de déformer : il ne faut pas dire que ceux qui font des recours sont rétrogrades. Ils posent les problèmes, même si cela risque de retarder les calendriers. Mais j'ai dit souvent qu'il ne fallait pas forcer le cours

des choses et sacrifier le fond pour gagner un peu de temps.

Enfin, la politique de la carte forcée : nous avons entendu les déclarations de M. Pinault disant qu'il allait partir, et de vous-même disant à la télévision que tout serait réglé le 24 février. Cette date est largement dépassée ! Quand un problème est posé, il faut l'aborder de front. Nous sommes aujourd'hui arrivés à un discours raisonnable, ce qui montre que, parfois, un peu de ténacité n'est pas l'ennemi de la raison.

Vous nous demandez d'approuver vos orientations. Quelles sont-elles ? Vous en avez dit plus aujourd'hui que vous n'en avez écrit. On ne vous le reproche pas : quand on négocie, on ne le fait pas sur la place publique, cela ne sert à rien si les propos sont repris dans la presse le lendemain.

Sur le fond, vous faites un certain nombre de concessions qui vont certainement dans le bon sens, mais une quantité de problèmes ne sont toujours pas abordés. Lorsque vous dites par exemple : *"cela va coûter cher aux contribuables boulonnais"*. Je vous écoute, mais je ne vous entends pas. En effet, nous savons très bien que vous allez renégocier avec Renault et DBS. Si vous faites 63 000 m² de moins, il y aura des négociations avec la SAEM pour que la participation des promoteurs augmente. Je ne me fais pas de souci pour les profits des promoteurs et je ne vois pas du tout pourquoi le contribuable boulonnais aurait à mettre la main à la poche.

Sur la forme, ne nous en demandez pas trop ! Nous ne pouvons pas vous donner un blanc-seing sur la forme, même si je remarque que vous en venez à un discours plus serein et plus raisonnable.

Enfin, nous désapprouvons la menace exprimée dans le dernier paragraphe de cette délibération. Vous évoquez une sorte d'action récursoire contre les associations, en menaçant de les assigner au tribunal de grande instance pour leur réclamer 10 ou 15 M parce qu'on pourrait perdre cet argent en raison des recours. C'est inacceptable. Nous sommes dans un Etat de droit. Les recours pour excès de pouvoir peuvent être exercés par des citoyens. La jurisprudence est formelle : on ne peut être condamné à payer des dommages et intérêts que lorsque l'action est manifestement abusive. Comment pouvez-vous dire que c'est le cas, alors que vous venez de nous expliquer que les associations ont en grande partie raison et que leurs préoccupations sont légitimes ?

Cela voudrait dire qu'attaquer un permis de construire expose au risque d'être assigné et de s'exposer à payer des millions d'euros et que seuls les milliardaires pourront déposer des recours !

Ma conclusion sera notre explication de vote. Nous pensons que nous ne pouvons pas faire autre chose que prendre acte du dépôt des recours, prendre acte de ce que vous avez discuté, de vos propositions et du retrait des recours évoqué par les deux associations et dont la troisième délibère samedi prochain. Nous n'avons aucune raison d'approuver vos orientations. Nous adoptons une attitude très simple, nous ne participerons pas au vote, car nous estimons qu'il y a lieu seulement de prendre acte et non d'approuver des orientations vagues et lacunaires dont certaines ont failli nous conduire à l'impasse.

Mme Jung :

Je ne voudrais surtout pas relancer la polémique et employer des termes aussi désobligeants que ceux que notre opposition, alors que vous-même avez passé des semaines à négocier afin de mettre en place une véritable concertation, sans mépriser les associations qui avaient fait ces recours. Je réagis sur deux points, parmi les quatre que vous avez cités, concernant les raisons de ces recours d'associations.

Le premier, c'est le souci de l'environnement. Je le comprends fort bien, je suis moi-même très sensible aux arguments développés, mais je dois dire que je n'avais pas l'impression que cela avait été oublié dans les projets d'aménagement de la ZAC, ni même dans le PADD.

Le second est un peu contradictoire : c'est l'argument contre la densité. Il est reconnu de façon mondiale que densité signifie écologie. Une ville dense, c'est une ville qui est économe de transports, économe de déplacements, et donc économe d'énergie. Une ville dense, c'est aussi une ville dans laquelle on peut mieux rentabiliser les réseaux, optimiser l'espace, et donc cela me paraît un peu surprenant que les deux raisons soient invoquées à l'encontre d'un même projet.

M. Lescoeur :

Vous tentez de répondre de deux façons au recours des associations. Premièrement, avec la mise en oeuvre concrète de la démocratie participative, deuxièmement avec une approche économique-urbanistique du dossier.

Pour le premier point, depuis le début nous admettons bien volontiers que vous déployez une communication à l'appui de documents, de belles expositions, de belles présentations. Mais, toute communication, aussi efficace soit-elle, n'est pas une concertation. Votre pseudo-concertation est restée purement formelle, malgré les demandes réitérées des associations, jusqu'à mi-2004. Il semble qu'à la suite de ce recours contentieux, vous compreniez mieux ce qu'est une réelle concertation et que vous la traduisiez dans les faits. Nous espérons natu-

rellement qu'en plus de les réunir et d'écouter les associations, vous les entendrez et que vous tiendrez effectivement compte de leur avis, surtout quand celui-ci est quasi-unanime.

A ce propos, vous avez constitué un comité de pilotage pour l'aménagement des terrains Renault, qui semble prendre la suite de la " Commission Fauroux ". Depuis ce changement d'appellation, les élus de l'opposition ne sont pas associés. Est-ce normal ? J'espère que vous allez rapidement remédier à cette anomalie.

Sur l'approche globale du dossier, nous constatons une nouvelle fois que vous êtes accroché à ce que vous avez érigé en dogme, à savoir les 960 000 m² de constructibilité. Je vous rappelle que c'était un chiffre maximum fixé par le Préfet, mais que vous n'aviez aucune obligation de l'atteindre. La ville, par son PLU, était maître de ce chiffre.

L'ensemble des associations boulonnaises demandaient une diminution de la densité globale de la ville habitée grâce à l'appel d'air que constituaient ces terrains à aménager. Elles ont collectivement découvert trop tard dans le processus de décision, à savoir en mars 2004, que vous vous étiez mis au taquet de l'autorisation du Préfet, avec les conséquences qui en découlent. Vous ne nous avez pas présenté une seule association qui demande le contraire, à savoir une augmentation de la densification. Je ne considère pas pour ma part le consortium des promoteurs comme une association représentative de la ville.

Pour information, j'indique au conseil que des projets équivalents, en cours ou prévus, comme Seine Grande Arche sur 120 hectares, ou comme l'aménagement des Batignolles et de la ZAC Cardinet, sur 60 hectares, ont des chiffres de constructibilité de 2 à 4 fois moins importants. Dans ces projets, il n'y aura pas de problème pour implanter les théâtres, les écoles, les zones logistiques ou les zones de tri nécessaires au futur quartier et manquant au reste de notre ville. Ces aménagements ne démarrent pas, comme vous le faites ici, avec un chausse-pied pour y loger l'ensemble des besoins d'une ville nouvelle en phase avec les principes de développement durable et dotés des équipements publics conformes à la taille de la population.

Enfin, nous constatons que pour sortir de cette situation, vous tentez timidement de réduire le sacro-saint chiffre des 900 000 m² de la ZAC. Malgré les progrès en termes de concertation, nous ne vous suivrons pas dans ce rafistolage minimaliste et nous ne participerons pas au vote.

M. Vincent :

Je ferai simplement deux observations. La première

sur la nature de ce recours. En effet, dans un Etat de droit, les recours juridiques sont un droit essentiel du citoyen et, lorsqu'il y a de grandes opérations comme celle-ci, ce sont des droits qu'on ne peut pas contester. On peut tout de même s'étonner, dans le cas présent, du fait que ces associations plaignantes aient attendu si longtemps pour lancer ces recours, alors qu'elles avaient été associées à l'ensemble des processus depuis le début. Un processus particulièrement conséquent, et je ne vous citerai pas l'ensemble des réunions organisées dans le cadre de la municipalité, du conseil municipal, les présentations successives, les expositions, les informations données et des concertations qui ont eu lieu, bien au-delà des obligations qu'impose la loi.

Je suis bien entendu en désaccord avec M. Gaborit lorsqu'il parle d'une information et non pas d'une concertation. Il y a eu dans ce dossier une véritable volonté de transparence.

La seconde concerne les enjeux de la négociation. A entendre les critiques formulées, il aurait fallu être plus "raisonnable" d'entrée pour éviter de se heurter aux légittimes demandes d'associations en colère.

Il faut se souvenir qu'à l'issue du processus dont je viens de parler, nous avons voté des documents d'urbanisme constituant un équilibre complexe, qu'il faut relier aux accords signés avec Renault et les promoteurs, qui ont été également approuvés dans le cadre du conseil municipal. Il s'agit bien d'un équilibre complexe entre, d'un côté les différents enjeux d'aménagement de la ville de demain, enjeux urbanistiques, équipements publics, densité, espaces verts, et les enjeux financiers, puisque la ville a supporté dans cette affaire des coûts raisonnables qui seront répartis entre les générations actuelles et les générations futures. Le véritable enjeu de cette contestation, c'était de reproduire une espèce de bombe nucléaire du type de celle qui était tombée sur la ville il y a 10 ou 15 ans lors de l'opération du centre-ville. Il s'agissait de l'arrêter complètement avec le risque de se retrouver avec des pertes financières considérables et, bien entendu, des augmentations d'impôt.

Vous avez su, M. le Maire, en prenant les problèmes de façon à la fois réactive, sereine, et vigilante trouver un accord qui se solde au total par un coût supplémentaire de l'ordre de 15 M €, ce qui n'est pas rien. Nous espérons maintenant que vous parviendrez à répartir cette somme entre les différentes parties prenantes le plus largement possible et que la ville en aura une part minimale.

Je crois qu'il faut vous féliciter du travail qui a été accompli sous une pression extrêmement forte, et je voudrais vous dire qu'en ce qui me concerne, je vous soutiendrai avec, je pense, beaucoup de mes collègues, complètement dans le vote de cette délibération.

Mme Goïtia :

Il est regrettable que l'on soit obligé d'en arriver à cette épreuve de force, qui oblige des associations à recourir contre le PLU, pour qu'enfin il y ait un début de débat et de concertation. D'une manière plus générale, c'est symptomatique de la façon dont on se préoccupe à Boulogne-Billancourt de l'avis de la population, des acteurs sociaux et des associations.

Je vous ai interpellé à plusieurs reprises sur l'importance fondamentale de cette phase de concertation auprès de nos concitoyens dans l'élaboration de ce projet d'aménagement et sur la nécessité de concevoir ce nouveau quartier en collaboration avec les Boulonnais. Je persiste à déplorer que cette concertation n'a jamais eu lieu. C'est un rendez-vous manqué.

Vous avez certes beaucoup communiqué, et nous avons été abreuvés de documents, de réunions d'information, d'expositions... Pour quelle finalité ? Pour mieux vendre votre projet, un projet qui occulte la mémoire du site et son lien passé avec la ville, un projet basé sur une urbanisation lourde et peu innovante, et qui répond aux seuls besoins des promoteurs. Finalement, tout s'est décidé, et tout continue à se décider, en petit comité, sans tenir compte des besoins réels des habitants de notre ville, ni de leur aspiration à être acteurs de ce projet et pas simplement consommateurs. Il ne faut pas s'étonner que, dans ces conditions, des recours interviennent.

Je relève une autre anomalie : vous décidez de supprimer le complexe sportif initialement prévu, vous transférez la salle de musiques prévue sur l'îlot EE vers l'île Seguin, et vous décidez de sacrifier le théâtre pour accueillir des équipements de proximité. En vertu de quoi et suite à quelle concertation ?

Il y a quand même de plus en plus de communes qui font preuve d'innovation et d'imagination pour associer la population à des projets d'urbanisme. Cela s'appelle la démocratie participative, et ce n'est pas un gros mot. A Boulogne-Billancourt, nous en sommes encore loin, et même les élus que nous sommes sont parfois mieux informés par la presse que par cette assemblée.

Ce qui reste problématique dans cette affaire, c'est la grande ignorance de nos concitoyens sur le devenir de ce nouveau quartier, pour ne pas dire leur indifférence. Je pense que le manque de concertation n'a pas permis que les Boulonnais adhèrent ou s'emparent de ce projet. Je considère donc cette situation comme un échec en matière de politique urbaine, surtout pour une ville qui dispose d'une opportunité rarissime et exceptionnelle de pouvoir aménager une telle superficie en une seule fois.

Avant de conclure, je voudrais intervenir sur deux points : les équipements publics et le logement.

Les équipements publics : il me semble important de mener cette politique de concertation, à laquelle nous aspirons depuis longtemps, avec les usagers de notre ville, afin que l'adéquation dont vous parlez entre les besoins et l'offre soit réellement effective.

Le logement social : je voudrais que vous me confirmiez que, quelles que soient les modifications retenues en matière de plafond de constructibilité, la proportion de logements sociaux fixée aujourd'hui sera conservée et non pas diminuée au profit de bureaux ou de logements de standing. Vous souhaitez accorder prioritairement les logements aidés aux familles et aux étudiants. C'est bien, mais je pense qu'il faudrait y ajouter l'accueil des familles boulonnaises qui vivent aujourd'hui dans des immeubles insalubres. Cela permettrait de faire disparaître petit à petit l'habitat indigne à Boulogne-Billancourt.

Sur la question générale du logement, qui demeure la préoccupation majeure de nos concitoyens, il me semble indispensable que la ville travaille en collaboration avec les associations de locataires pour mieux définir les besoins en matière de logements aidés, et, par conséquent, la programmation de logements sociaux dans ce nouveau quartier.

M. Fusina :

M. le Maire, quel changement de ton, ce soir ! Nous sommes tous à le reconnaître ici. Je me souviens des séances du 27 janvier ou du 17 mars, où vous indiquiez : *"mais comment, 10 ou 15 personnes de la ville vont bloquer un tel projet ? C'est inadmissible."* Ce soir, je constate que vous parlez de grandes associations, vous mentionnez des arguments sérieux, correspondant à de vraies préoccupations. C'est une très bonne chose, mais il aurait été préférable que cette prise de conscience intervienne plus tôt.

Vous avez beaucoup communiqué sur le fait que les associations bloquaient le processus. Les associations n'ont rien bloqué, elles ont usé d'un droit légitime, celui d'introduire un recours pour excès de pouvoir. C'est la structure de votre protocole d'accord avec M. François Pinault et le montage que vous avez mis en place qui ont fragilisé la situation. L'argument qui consiste à dire qu'on risquait de tout bloquer n'est pas recevable, car, si vous étiez sûr de vos positions, rien ne vous empêchait de continuer à conduire ce projet.

Vous avez une approche trop restrictive de la démographie. Elle est confinée aux terrains Renault, donc au Trapèze et à l'île Seguin. Or, il faut réfléchir plus globa-

lement sur l'ensemble de la ville. Le PLU, par son approche morphologique, est une machine infernale à densifier. Je prendrai deux exemples :

- il y a deux ans, deux maisons existaient au 27 avenue Jean-Baptiste Clément. Les propriétaires vendent et construisent trois immeubles de 7 étages. Conclusion : 5 personnes habitaient à cet endroit et demain il y en aura environ 120.

- au 33 boulevard Jean Jaurès. Vous prévoyez la destruction d'un petit commerce de papeterie pour construire un immeuble de 6 ou 7 étages. Encore une fois, cette opération favorisera la croissance nette de population.

Le solde global de ces micro-opérations sera très lourd et les estimations qui ont été faites par les associations sont tout à fait raisonnables. Vous continuez de communiquer. Nous avons reçu une belle revue sur la fiche de situation de la ville, qui prévoit 115 000 habitants en 2010. J'espère que vous allez corriger ces estimations.

Nous prenons bonne note des propositions que vous faites, qui constituent un premier pas, indiscutable. Toutefois, nous rappelons notre programme qui proposait de construire 700 000 m², ce qui tient davantage compte des préoccupations environnementales et d'équilibre de la ville. Les principales orientations de ce PLU ne sont pas modifiées. Il n'y a pas vraiment de reconquête des berges de la Seine, il n'y a pas de préservation de la mémoire.

Enfin, M. Vincent a rappelé le syndrome "centre-ville". Pouvez-vous nous indiquer des estimations financières au cas où la fondation Pinault ne s'installerait pas ? Finalement toute ces négociations ont pour but de permettre à la fondation Pinault de s'installer, et non de répondre aux préoccupations des habitants de la ville.

Nous ne pourrions donc pas voter cette délibération.

Mme de Trentinian :

Je souhaite témoigner de notre grande attention au problème de constructibilité dont dépendait une bonne cohérence urbanistique et l'augmentation de la population de notre ville. Pour y parvenir, nous nous sommes entourés de tous les conseils nécessaires. Je crois que nous avons bien travaillé, car, nous ne l'oublions pas, nous avons tous les mêmes objectifs. Nous sommes particulièrement sensibles à l'harmonie que doit refléter ce nouveau quartier par rapport au reste de notre ville, et la grande majorité de nos concitoyens nous font confiance sur ce point. C'est donc pourquoi il serait regrettable que soit retardée l'exécution de ce projet que, bien sûr, nous soutenons.

M. Fourcade :

Je vous remercie de ce débat très serein et très calme.

Je ferai quatre observations pour éviter de trop prolonger ce débat.

Première observation : les associations ont évidemment le droit de déposer des recours. M. Gaborit m'offre la possibilité de dire que les deux grandes associations régionale et départementale, qui fédèrent de très nombreuses structures dépassant très largement le cadre de Boulogne-Billancourt, après avoir discuté et compris l'ensemble des projets, se sont désistées du recours.

Ces deux associations m'écrivent que les associations locales et départementales resteront vigilantes dans leur coopération, mais qu'elles ne veulent pas entraver l'avancement du projet. C'est ce qui est important aujourd'hui. Si nous n'avions pas discuté au fond, il est clair que le tribunal administratif de Versailles, désormais compétent pour nos affaires, aurait mis entre 18 mois et 2 ans pour donner un premier élément de réponse. Tout le monde comprend que n'avons aucun intérêt à choisir cette voie.

Mme Goitia a beaucoup insisté sur le problème du logement social. Oui, nous allons réaliser des logements sociaux, oui, nous allons garder le même pourcentage de logements sociaux par rapport au total des logements. Nous commencerons à construire des logements sociaux dès la première tranche de l'opération au bord de Seine, à proximité de l'ancienne ZAC du Pont de Sèvres et nous ne voulons pas mettre péril le démarrage de ces constructions.

Deuxième observation : M. Lescoeur, Mme Goitia, M. Fusina se sont un peu moqués de la démocratie participative. Je leur rappelle que, dans cette ville, nous avons créé les comités de quartier et les réunions de quartier. Lors de ces réunions, l'urbaniste Christian Devillers et Jean-Louis Subileau ont expliqué, maquettes et photos à l'appui, l'ensemble des éléments de ce projet et répondu à toutes les questions. Contrairement à ce que vous dites, les projets que nous proposons recueillent un sentiment favorable.

Il me paraît donc injuste de caricaturer la démocratie participative. Les maires adjoints territoriaux, les conseils de quartier, les commissions extra-municipales, le conseil des jeunes sont autant de structures qui relaient l'information et participent à la concertation. Même si je constate que vous n'y êtes pas souvent présents, vous ne pouvez pas nier la réalité de la démocratie participative que nous avons mise en place, et je remercie tous les maires adjoints et tous les conseillers municipaux qui passent beaucoup de temps à expliquer les projets à leurs concitoyens.

Troisième observation : l'augmentation de la population. Je rappelle que Boulogne-Billancourt comptait

108 700 habitants en 1968. De 1968 à 1990, la population est passée à 102 000 habitants. Dans un numéro récent du BBI, nous avons essayé d'expliquer ce problème. Dès 1990, la population a recommencé à augmenter, et, de 1990 à 1999, elle a augmenté fortement. Le premier POS et le premier PLU que Mme Pineau et moi avons proposés au conseil municipal ont eu pour objet de ralentir cette progression.

La preuve est donnée par l'INSEE. De 1990 à 1996, le taux de croissance de la population de Boulogne-Billancourt était supérieur à 0,50% par an. Depuis le recensement de 1999, mesuré en 2004, le taux de croissance est passé de plus de 0,50 aux environs de 0,35. En comparaison avec l'ensemble des communes des Hauts-de-Seine, qui connaissent une forte progression, nous avons ralenti la progression grâce aux documents d'urbanisme, et notamment grâce au maintien des plans masses concernant les maisons individuelles.

C'est la raison pour laquelle la prévision de 118 000 habitants vers 2010/2012 nous paraît raisonnable, même si nous n'aurons pas encore terminé cette opération.

Quatrième observation : la densité. Je rappelle que l'une des associations, qui n'a pas déposé de recours, nous a demandé, dans un texte comminatoire à publier d'urgence dans BBI, de nous engager à ce que la densité du futur quartier ne soit pas supérieure à la densité du centre ville. Les chiffres sont intéressants et prouvent qu'il faut toujours se concerter pour discuter. Quand je compare la densité réalisée à l'heure actuelle dans le centre ville, en prenant la totalité du domaine constructible et le nombre d'habitants, nous nous situons à 2,35, et la densité du quartier que nous proposons est de 1,85.

A ceux qui m'ont demandé de ne pas dépasser la densité du centre ville, je réponds que nous sommes très largement en dessous dans la programmation que nous proposons, et nous avons prévu de consacrer une grande partie des terrains à des espaces verts, un parc, de grandes voies de circulation, des voies piétonnières et des percées à travers l'île et le parc.

Enfin, je souhaite que la troisième association qui a déposé un recours puisse le retirer dans les meilleurs délais.

J'ai noté, M. Gaborit, que vous décidiez de ne pas participer au vote, cette attitude devient coutumière. Vous placez-vous dans une position de vigilance ou d'observation ?

M. Gaborit :

Nous qualifions nos abstentions et non nos refus de

participer au vote. Nous donnons simplement acte.

M. Fourcade :

Enfin, vous dites que les promoteurs paieront. Non. Il existe un accord général sur un financement d'infrastructures par les réalisateurs des équipements, des logements et des bureaux. Il est évident que la réduction du total à construire se traduit par une incidence sur ces financements qui demeurent les mêmes. Gardons nous d'appliquer la politique du "Y a qu'à..., faut qu'on...". Dans ce conseil municipal, j'ai toujours essayé de ne jamais céder à la facilité.

Ont voté pour : 46 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

La délibération n° 1 est adoptée.

2 - REALISATION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE ENTRE MEUDON SUR SEINE ET SAINT-CLOUD - ETUDES D'INSERTION ET DE REQUALIFICATION URBAINE LE LONG DU TRACE - ELABORATION D'UN PLAN DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT LE LONG DU TRACE - ETUDES DE DEFINITION - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES RESTREINT - CONVENTION A PASSER AVEC LES AUTRES COLLECTIVITES INTERESSEES.

Rapporteur: M. Fourcade

Dans le cadre du syndicat mixte du Val de Seine, qui regroupe plusieurs communautés d'agglomération - Arc de Seine, Val de Seine et sans doute Cœur de Seine -, la ville de Marnes-la-Coquette, le département et la région, nous avons envisagé de créer un transport en commun en site propre entre Meudon-sur-Seine et Saint-Cloud, traversant Boulogne-Billancourt et permettant d'établir des correspondances entre le tramway T2 de la rive gauche, les lignes de métro n° 9 et 10 et la ligne SNCF passant à Saint-Cloud.

Par décision de son conseil d'administration d'octobre 2002, le syndicat des transports d'Ile-de-France a adopté les objectifs de ce projet, pris en considération sa mise à l'étude et annoncé la concertation dans les communes concernées.

Le STIF a désigné le syndicat mixte du Val-de-Seine et la RATP comme responsables des études. Ce projet a fait l'objet d'une importante concertation dans le cadre de l'élaboration du projet dont nous venons de parler et,

en mars et en mai 2002, il y a eu des réunions plus ciblées, ainsi qu'une consultation générale organisée en novembre 2003. 40 000 dossiers ont été envoyés à l'ensemble des foyers de la ville et nous avons eu la joie d'en recevoir 13 000, ce qui démontre que la démocratie participative n'est pas un vain mot.

Ce projet offre un trajet direct : il part de Meudon, traverse l'île Seguin, passe au sud de la place Marcel-Sembat par le boulevard Jean-Jaurès, puis au nord par l'avenue André-Morizet.

La question s'est posée de savoir si nous pouvions, dans l'espoir de recueillir le financement Etat-région dans le cadre du prochain contrat de plan, faire adopter notre schéma de principe par l'actuel conseil du syndicat des transports d'Ile-de-France avant son transfert à la région. Si nous n'avions pas un avis favorable sur notre projet avant le transfert, je crains que nous perdions encore 18 mois à 2 ans avant de nous trouver en face d'une autorité capable de trancher.

Je vous propose aujourd'hui deux décisions :

- de lancer, pour parvenir à un plan de déplacement urbain lié à ce projet de tramway, les marchés de définition pour procéder à un état des lieux et à une évaluation des déplacements et du stationnement, et de préciser le contenu de ce projet en examinant les avantages et les inconvénients qui existent en matière de circulation et de stationnement.

Je vous propose de les lancer avant l'enquête publique qui aura lieu au printemps 2006. D'ici la fin de l'année, je souhaiterais disposer des études de circulation, de stationnement et de rénovation de la voirie urbaine, afin de présenter à la population, aux associations et à l'ensemble du conseil municipal, un système complet tramway / aménagement urbain / plan de circulation.

- d'engager avec la communauté d'agglomération du Val de Seine et le conseil général, chargé d'une grande partie des routes concernées, une concertation pour aboutir à une convention qui précisera les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage des études et des marchés d'études et de maîtrise d'œuvre.

On ne peut toutefois pas présenter ce projet et l'analyser quartier par quartier avant d'y avoir associé un plan de circulation et de réfection de l'ensemble de la voirie.

Je vous demande donc de m'autoriser, d'une part à lancer l'appel d'offres restreint pour conclure des marchés d'études de définition pour la circulation, l'aménagement du stationnement et la requalification urbaine liée au passage du TCSP, d'autre part d'engager une négociation avec la communauté et avec le conseil général

pour bien organiser la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Lors de la discussion, il nous a été rappelé qu'il est souhaitable de lancer d'ores et déjà les études de définition du tracé, du plan de circulation, des aménagements de parking, d'autant que le financement de ces études était assuré. Le financement de la construction proprement dite devant s'inscrire ultérieurement dans le cadre du plan Etat-région.

Par ailleurs, il a été rappelé que le SEDIF avait recommandé l'option fer, avec éventuellement une alimentation par le sol, qui permettrait une interconnexion avec les autres moyens de transport, de même qu'il avait été recommandé le passage par l'avenue Morizet, qui sera confirmé à la suite de l'enquête publique en 2006.

A la suite de ces discussions, la délibération a été adoptée à l'unanimité, le représentant du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Diverses questions ont été posées, notamment sur le financement du tramway, le trajet du tramway dans Boulogne-Billancourt et la commission a souhaité retenir l'idée que ce transport soit relié à la gare de Saint-Cloud. Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Lescoeur :

J'ai soutenu le projet de tramway depuis le début, à la fois parce qu'il développe l'offre de transport en commun dans le futur quartier et dans la ville actuelle, et parce qu'il incite fortement à redéfinir les modes de déplacement dans notre ville.

Je suis donc satisfait que vous proposiez enfin un tramway sur rail, qui offre davantage de place aux passagers, un meilleur confort, moins de pollution, et permet l'interconnexion avec les réseaux ferrés existants.

Dans votre schéma de principe, vous semblez avoir arrêté le trajet du tram, notamment l'axe Morizet : Rhin-et-Danube. Je préfère pour ma part le tracé par l'avenue Jean-Jaurès et la Route de la Reine, et je prends acte que vous avez indiqué en commission que le tracé n'était pas définitif et l'hypothèse intéressante de raccordement à Saint-Cloud, non seulement au T2, mais aussi à la gare SNCF.

Aussi, je soutiens l'initiative de tramway sur rail, et je voterai cette délibération.

M. Gaborit :

Depuis 2002 je n'ai pas changé d'avis : alors que vous en étiez encore à quatre tracés alternatifs au sud, je vous proposais un tracé nord – sud, du boulevard Jean-Jaurès par la place Marcel-Sembaat et jusqu'à la route de la Reine.

Ce serait en effet une erreur majeure de choisir un tracé par l'avenue André-Morizet. La desserte de la mairie et du bureau de poste ne justifient pas le choix de l'avenue André-Morizet. Le tram doit être structurant et lutter contre le développement de la circulation automobile, en favorisant des centres urbains pacifiés. Les craintes des commerçants seront vaincues lorsqu'ils se rendront compte de l'intérêt pratique de la desserte par un tram de la zone des commerces, outre qu'il y aura des parkings à proximité. Grenoble ou Nantes sont exemplaires à ce sujet.

Enfin, lorsqu'est créée une ligne nouvelle, la première chose que font le STIF et la RATP est de supprimer les lignes anciennes. Si le tracé retenu passe par l'avenue André Morizet, je suis certain que l'autobus 126 disparaîtra, malgré l'ensemble des interconnexions qu'il offre le long de son circuit. Voici la raison pour laquelle je continuerai à me battre pour que ce tram passe par cet axe du boulevard Jean-Jaurès.

Je suis favorable au fer à condition qu'il y ait une alimentation par le sol, afin d'éviter des caténaires, dont l'esthétique est épouvantable. J'insiste sur la nécessité d'une interconnexion SNCF à Saint-Cloud permettant à des personnes habitant les Yvelines un déplacement rapide et agréable vers le métro ou vers Paris et les dissuadant d'utiliser leur voiture.

Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il y a un danger de voir le STIF passer à la région. L'Etat ne fait pas son devoir en matière de transport, comme en témoigne la réduction de sa dernière dotation. Je ne suis pas inquiet, si l'Etat toutefois éponge les dettes avant son transfert.

En revanche, j'ai beaucoup d'inquiétude quant aux contrats de plan, car je constate que l'Etat a une propension de plus en plus grande à ne pas les respecter. La couverture partielle du périphérique de Paris en est la parfaite illustration.

Face à ces incertitudes, le reste de mon groupe s'abstiendra. C'est une abstention de vigilance, mais nous sommes toujours favorables au tram.

M. Fourcade :

Deux réponses rapides, puisque nous sommes en définitive tous d'accord.

- nous étudions et nous faisons approuver le trajet qui passe par l'avenue Morizet. Si l'étude de circulation que nous allons lancer et si la concertation avec la population et les associations démontrent qu'il vaut mieux passer par Jean Jaurès, nous modifierons le tracé. La décision ne sera prise qu'à l'automne 2006. Nous avons le temps.

- j'ai observé à Bordeaux un tramway en cœur de ville, sans caténaire avec une alimentation par le sol, qui fonctionne à 97%. La vie commerciale en est profondément améliorée. Au moment du choix, nous ferons une visite à Bordeaux.

Vous craignez un désengagement de l'Etat dans le contrat de plan, et mes contacts avec l'exécutif régional pour le financement de la première partie du tramway me laissent un peu inquiet. Disons que nous avons des inquiétudes partagées.

Ont voté pour : 48 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 7 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mmes CLAITTE, VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Mme GOÏTIA)

La délibération n°2 est adoptée.

M. Fourcade :

La délibération suivante est consacrée à l'examen du compte administratif de l'année 2004. Je vous propose que M. le premier adjoint prenne ma place puisqu'il est de tradition que je m'absente lors du débat.

Le Maire quitte la séance.

3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2004 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES – BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS – APPROBATION.

M. de Vassal :

Cette délibération présente le compte administratif 2004, le premier depuis que nous sommes passés en communauté d'agglomération.

M. Monginet :

Ce rapport a pour objet de donner acte au maire de sa gestion 2004 et d'arrêter les résultats financiers définitifs du compte principal et des comptes annexes pour cette même année.

Au-delà de la conformité du compte administratif avec les écritures du comptable, dont je peux attester devant vous, la tradition veut que j'analyse son contenu

au regard des prévisions budgétaires de l'exercice écoulé et que j'en compare les résultats avec ceux des années antérieures. Toutefois, le passage en communauté au début de l'année 2004 a fait perdre du sens à un nombre notable de repères.

La comparaison de l'exécution a une valeur relative, puisque les prévisions n'ont été définitivement arrêtées qu'à la DM3 votée le 18 novembre 2004 alors que l'exercice a été clos le 31 décembre. Quant à la comparaison avec les comptes antérieurs elle n'a pas grand sens puisque le périmètre des attributions et la structure des moyens municipaux, notamment financiers, ont profondément changé.

Je commencerai par quelques observations sur l'exécution du budget :

Les services de la ville ont effectué un travail remarquable, avec un taux d'exécution du budget très satisfaisant : il atteint 97,90% en recettes et 97,70% en dépenses pour le fonctionnement, et 67,14% en recettes et de 64,44% en dépenses pour l'investissement.

Quant à la structure de nos recettes de fonctionnement, elles se montent à 177,410 M dont 120 M , soit 68%, proviennent des ressources fiscales. Mais la taxe professionnelle a disparu. Le poste le plus important est la dotation de compensation, qui représente désormais 57% de ces ressources et qui a la fâcheuse particularité de ne pas varier à transferts constants. Cette rigidité aura des conséquences lourdes sur l'évolution de nos moyens, même si elles ne seront que progressives.

L'autre poste des recettes est celui des redevances domaniales avec 20,87 M , soit 11,80% de nos ressources. Une part provient des droits de stationnement qui ont augmenté de 48% par rapport à l'année précédente. Cette croissance résulte du retour progressif à la normale après les vols dont nous avons été victimes. S'y ajoute une importante contribution de la société Vinci qui clôt notre contentieux.

Notons également une forte augmentation des produits d'occupation du domaine public et des paiements par les familles des diverses prestations scolaires et périscolaires, grâce à une gestion plus active des recouvrements.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 164,94 M , dont 86% sont dominées par 3 postes : les dépenses de personnel, les charges à caractère général et les charges de gestion courante.

On pourrait se réjouir de la baisse des charges de personnel de 91,5 à 89,4M . Cette diminution s'explique en fait par le transfert de 200 agents à la communauté. Mais

les facteurs de hausse de ce poste perdurent, qu'ils soient externes à la ville (augmentation de la cotisation CNRA-CL de 0,4%, revalorisation du point d'indice de 0,5%...) ou internes (ouverture de la cité de l'enfance, nouvelles primes, mise en place de tickets restaurants ...).

L'augmentation des charges à caractère général trouve son origine dans l'ouverture de nouveaux équipements, tels la cité de l'enfance et la crèche Mahias. Mais les lignes " fournitures administratives " et " affranchissements " montrent qu'il existe des postes encore insuffisamment contenus.

Les charges de gestion courante baissent d'une année sur l'autre, mais seulement parce que diverses contributions, jusque là comptabilisées dans cette rubrique (cotisation au SYELOM, participation au syndicat mixte de l'île de Monsieur) ont été transférées à la CAVDS.

Quant à l'investissement, les recettes hors emprunt s'élèvent à 18,73 M . Elles comprennent les dotations et fonds divers constitués par le FCTVA, dont le produit a été faible, la taxe locale d'équipement, qui a connu un accroissement spectaculaire (+20%) par rapport à l'année précédente, et la participation pour dépassement de COS.

Le deuxième poste de recettes est constitué par les subventions. On constate un retard substantiel de la part des organismes subventionneurs. La réalisation effective n'est que de 29% de nos prévisions et nous devons inscrire d'importants reports.

Le poste le plus important est, finalement, le poste " autres ", qui reçoit des dotations conjoncturelles, comme le produit de la vente de l'îlot C3 sud, le transfert en investissement des frais d'études de projets réalisés et le remboursement des avances de trésorerie que nous avons été appelés à faire au cours de l'année à l'OPHLM et à la SAEM Val de Seine.

Les dépenses d'équipement ont été conséquentes avec 26,5 M .

Le taux de réalisation des crédits inscrits a été de 63%, un peu supérieur à celui des années antérieures. Deux postes ont à eux seuls consommé 64% des dotations : les constructions scolaires (13 M) et les crèches (4M).

Ont été ainsi traduites dans les chiffres les priorités affirmées par le conseil lors du vote du budget.

Trois remarques doivent être faites sur les comptes des budgets annexes :

- La description de la clôture du budget annexe du centre ville décidée le 10 juin 2004, dont la recette,

inscrite en recette dans la DM1, entraîne la nécessité de reprendre au budget principal le solde de l'opération qui n'était pas connu à l'époque.

- Les écritures concernant la fermeture du budget annexe de la ZAC du Parc décidée le 10 juillet 2003, doivent être passées pour une dépense de 1,7 M. En contrepartie, l'immeuble Langevin entre dans le patrimoine principal de la ville.

- Enfin pour des raisons de récupération de la TVA il a été nécessaire de transférer les investissements faits en 2002 dans les locaux du TOP du budget principal vers le budget annexe correspondant.

A défaut de pouvoir comparer les résultats de ce compte avec celui des comptes antérieurs, je vous propose de nous attarder quelques instants sur l'évolution de la dette de la ville qui constitue un des points sur lequel nous devons prêter une attention permanente.

Je vous la présente en trois tableaux et un graphique afin de percevoir les tendances :

1^{er} tableau : l'évolution de l'encours de dette dans le budget principal de 2001 à 2004 montre que l'encours a baissé en valeur absolue et qu'en valeur relative il reste en 2004 aux alentours de 91% des recettes réelles de fonctionnement, bien que celles-ci se soient contractées du fait de la diminution du périmètre d'activité de la ville.

2^{ème} tableau : l'évolution de l'encours de la dette dans les budgets annexes de 2001 à 2004 croît de manière continue et régulière. Ces budgets ont porté en 2002 et 2003 la rénovation de la piscine et de la patinoire et qu'ils retracent aujourd'hui l'effort consenti par la commune pour l'aménagement des terrains Renault. Ce passage d'une grosse opération à une autre a permis de "liser l'effort".

3^{ème} tableau : l'évolution de l'encours total de la dette de la ville de 2001 à 2004. Il atteint 200 M, et dépasse légèrement le total des recettes réelles de fonctionnement, car, d'une part la charge de l'aménagement Renault s'est établie, à partir de 2004, à son rythme de croisière, d'autre part les recettes réelles de fonctionnement se sont contractées du fait du passage de la ville en communauté.

Aussi, il est clair que nous devons continuer à nous désendetter sur le budget principal pour pouvoir supporter la montée en puissance du budget annexe de l'aménagement de Billancourt. Cet effort est nécessaire si nous voulons conserver à la ville sa crédibilité financière, d'où notre remboursement par anticipation, au mois de mars de cette année, un emprunt de 2,5 M.

Le tableau de la page 12 du rapport vous présente les résultats de l'exercice. Vous constatez que le disponible sur le budget principal s'élève à 3,327 M[€]. D'un niveau proche de celui de l'an dernier en valeur absolue, il appa-

raît à l'analyse bien supérieur pour au moins deux raisons : il est réalisé sur un exercice dont le périmètre budgétaire a été réduit, et il est obtenu en intégrant les soldes négatifs de deux budgets annexes clôturés, alors que celui de l'an dernier n'avait été atteint qu'en intégrant le solde positif de deux autres budgets annexes que nous clôturons. Nous vous proposerons son affectation dans un autre rapport.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

La discussion en commission a été technique, et diverses questions ont été posées, notamment sur le montant des dépenses d'investissement prévues dans les budgets primitifs et sur le taux de réalisation. La commission a également souhaité avoir le tableau des investissements par opération.

Concernant la dette, le groupe @lternance Gauche.Verts constate qu'elle augmentait au-delà du rapport des travaux de la commission que je viens de vous faire.

Pour qu'on ne lui reproche pas de "bricoler" les comptes, M. Monginet n'a effectué aucun retraitement permettant une comparaison plus fine d'exercice à exercice. J'ai pris la liberté de le faire et j'ai constaté, pour le fonctionnement, que les comptes retraités font apparaître une augmentation des dépenses de personnel de 2,2%. Le freinage de ces dépenses est encore insuffisant.

En investissement, après retraitement, les dépenses augmentent de 11,32%. Ce résultat est la conséquence de notre passage en communauté, dont nous tirons un bénéfice immédiat.

Enfin, le rapport "Finances Actives", qui est l'organisme chargé d'analyser notre dette, apprécie les choix de la gestion financière que la ville a effectués, même si le fait d'avoir consolidé notre dette par le recours à des emprunts à 30 ans, dont il faut payer les annuités trimestriellement et non annuellement, a fait provisoirement augmenter nos frais financiers au cours de l'exercice. Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Avis favorable à l'unanimité, le représentant du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Gaborit :

Ce débat est très important pour le Maire, puisqu'il

s'agit de juger de la sincérité de ces comptes. L'intérêt est en revanche limité pour le Conseil, dès lors qu'on ne met pas en cause la viabilité des calculs. Ce constat renvoie au débat qu'on a eu sur le budget primitif, et qu'il est donc inutile de reproduire.

Le comparatif est compliqué cette année parce que nous avons changé de périmètre avec la communauté d'agglomération. Il est donc délicat d'opérer des comparaisons, notamment de budget à budget et de compte administratif à compte administratif.

Nous pouvons néanmoins formuler les remarques suivantes : nos marges sont réduites, avec une diminution de notre résultat, puisque nous avons annuellement sur la période 1997 - 2001, 10 M de résultat excédentaire. Or notre excédent ne dépasse pas 3,33 M depuis 3 ans. Nous avons moins d'aisance pour des opérations nouvelles en budget supplémentaire. Je note que ce résultat n'inclut pas la deuxième part du FSRIF, que nous n'avons plus à dépenser, et qui aurait du nous redonner des marges.

De plus, j'observe que le gouvernement ne nous aide pas, sauf sur une seule chose, en n'augmentant pas les salaires des fonctionnaires. Si on avait fait notre devoir vis-à-vis d'eux, les marges auraient alors pratiquement disparu.

Sur le reste, je ferai quatre remarques rapides sur des postes particuliers.

- j'observe toujours un écart dans les prévisions de recettes de stationnement où on n'atteint que 85% de réalisation, contrairement au produit des contraventions qui augmente de 75%. Le matraquage des personnes qui ne peuvent pas payer parce qu'ils n'y a pas d'horodateurs à pièces et qu'ils n'ont pas leur carte Monéo continue fréquemment. Cela démontre votre incapacité à gérer le problème du stationnement.

- concernant les droits de mutation, j'observe des transactions très importantes sur les terrains et les immeubles. Ce constat renforce la thèse que j'ai développée avec M. Fusina, qui est que la ville habitée augmente sur plusieurs années par une dynamique de construction, contrairement à l'analyse du cabinet Guy Taieb Consultant, qui a élaboré le rapport du PLU.

- l'investissement stagne à 40,6 M. Toutefois, vous écrivez *"sous l'apparente stabilité se cache une augmentation des investissements en 2004 : 11, 32% pour le seul budget principal."* La réalité est toute autre. Notre effort se déplace seulement vers l'opération des terrains Renault, relayant celle de la piscine-patinoire, mais il n'y a pas de véritable opération d'investissement nouvelle.

- enfin, la dette consolidée est un sujet d'inquiétude. On observe 5 M d'euros de dette de plus chaque année, et on atteindra 213 M l'an prochain, avec les 12 M empruntés pour les terrains Renault. Je reconnais cependant que la dette est bien gérée. Mais j'ai des inquiétudes sur le coût réel de l'opération des terrains Renault où tout dépassement se traduira par un emprunt.

M. Fusina :

Il ne faudrait pas oublier l'endettement de la communauté d'agglomération pour avoir une approche réellement consolidée.

Concernant le personnel, je note, à budget constant, un déficit de 51 postes budgétaires, notamment dans les filières technique et médico-sociale. Je souhaite une politique intelligente de redéploiement du personnel, vers des postes en contact direct des Boulonnais.

Concernant l'investissement, on ne savait pas si le budget primitif variait de 2 M ou un peu plus. Là, on a le chiffrage précis des dépenses réalisées au titre de l'année 2004, soit 40,6 M. Je me réfère, M. Monginet, à l'interview que vous aviez donnée dans le BBI du mois de janvier 2004, où vous indiquiez que le budget 2004 serait tourné vers l'investissement. Or ce chiffre stagne. Je pense qu'il y a un vrai problème de soutenabilité des chiffres que vous avancez, puisque, selon vous, on serait au niveau de 58 ou 60 M de prévisionnel.

Afin d'alimenter l'opération des terrains Renault, les autres quartiers de la ville risquent d'en pâtir. Pouvez-vous nous garantir que les investissements seront réalisés d'une manière homogène sur l'ensemble de la ville ? Pour 58 M de prévisionnel, un peu plus de 40 M de réalisé !

En 2004, vous aviez listé toute une série de dépenses très intéressantes, comme des crèches, des trottoirs... Cela nous permettait de suivre précisément, opération par opération, ce sur quoi vous vous engagiez. Je n'ai toujours pas un certain nombre de chiffres et de réalisations d'opérations, comme la clôture du square de la Belle-Feuille, la rénovation du square Henri-Barbusse, la création de pistes cyclables avenue Robert-Schuman ou le mur antibruit.

J'aurais aimé disposer de ces informations avant le conseil de ce soir. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir me préciser si l'ensemble de ces opérations a été réalisé.

M. Monginet :

Vous avez insisté sur le fait que nos marges étaient réduites. Effectivement, elles le sont. Mais vous avez pu vous rendre compte que nous avons passé le creux de la

vague en 2003, avec la réforme DSK qui a été extrêmement pénible budgétairement.

La situation a été bien meilleure cette année. Certes, le montant du disponible n'est pas très supérieur à celui de l'an dernier, mais il est obtenu en ayant absorbé deux déficits de budgets annexes que l'on ferme, alors qu'il avait fallu bénéficier l'année dernière des excédents des deux budgets que l'on avait fermés pour arriver au même niveau.

Le problème de l'évolution de la masse des charges liées au personnel reste préoccupant. En effet, à effectif constant, on constate un taux de croissance de la masse qui est élevé et qui rend la gestion du budget rigide.

Sur le stationnement, je rappelle simplement que les résultats du premier trimestre 2005 sont pratiquement en ligne avec la dernière année normale que nous ayons connue avant le pillage des horodateurs. Il n'y a pas à s'inquiéter particulièrement de ce problème. Certes, il a fallu faire preuve d'une certaine sévérité, car beaucoup d'usagers avait pris l'habitude de ne plus payer.

Les bons résultats des droits de mutation ne signifient nullement qu'il y ait une augmentation de la construction, mais simplement que le marché immobilier a été actif. L'année 2005 dépendra beaucoup de la bulle immobilière.

Je confirme que les investissements faits sur le budget principal sont en croissance substantielle, puisqu'ils sont au même niveau en valeur absolue que ceux de l'année précédente, alors qu'ils ne prennent plus en compte aucun investissement de voirie et aucun investissement de propreté. Ainsi, le volume des investissements réalisés est important sur l'ensemble des quartiers de la ville. Alors qu'aucune classe n'a été construite sur le terrain de Billancourt, on a construit pour 13 M de classes ou de restaurants scolaires et 4 M pour des crèches.

La dette était de 200 M, alors que nos prévisions tablaient sur 202 M, ce qui prouve que les restrictions financières nous ont permis de la contenir. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'elle va augmenter.

Dans les tableaux que je vous ai présentés, je vous ai montré que Billancourt, qui va obérer notre situation financière pendant quelques années, est une opération conjoncturelle, à l'instar de l'ancienne opération du centre ville. Dans tous les calculs que nous faisons et dans les études que nous menons actuellement avec la trésorerie générale, il apparaît qu'il faudra porter le poids financier de Billancourt pendant 4 ou 5 ans avant que commencent à rentrer des recettes qui permettront de l'équilibrer. C'est pourquoi, il est important de contenir l'encours d'emprunt sur le budget principal à un niveau

raisonnable, tout en assumant effectivement une augmentation de l'ordre de 5 M d'une année sur l'autre sur le budget de Billancourt.

Nous avons à porter la dette du budget principal et du budget annexe par celle de la communauté d'agglomération qui a ses propres ressources. Consolider la dette de la communauté avec celle de la ville est une erreur économique et comptable. Je tiens à le dire à M. Fusina.

S'agissant des postes non pourvus, il convient de rappeler que le conseil ouvre des postes budgétaires. Il appartient ensuite au maire de mettre sur ces postes des agents en fonction des besoins.

Enfin, les questions de M. Fusina sur les investissements me surprennent. La liste des opérations qu'il réclame est dans son casier depuis ce matin.

M. Fusina :

Je demande à répondre. Quand vous osez dire, M. Monginet, qu'il n'y a pas eu de dépenses d'investissement concernant l'opération Billancourt-Seguin, et que je lis 13,340 M dans un de vos tableaux, vous me décevez.

M. de Vassal :

Je vous propose de voter le compte administratif 2004, rappelant qu'il s'agit de donner quitus au maire pour sa gestion 2004.

Le budget principal avec reprise des résultats des budgets annexes " centre ville et Parc "

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

Se sont abstenus : 0

Le budget principal avec reprise des résultats des budgets annexes " Centre Ville et Parc " est adopté.

Le budget principal

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

Se sont abstenus : 0

Le budget principal est adopté.

Le budget principal après reprise des déficits des deux budgets annexes "centre ville et Parc" cloturés.

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

Se sont abstenus : 0

Le budget principal après reprise des déficits des deux budgets annexes "Centre Ville et Parc" est adopté.

Budgets Annexes :

Budget annexe "d'assainissement"

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

L'ensemble du budget annexe d'assainissement est adopté.

Budget annexe "BBI Guide Pratique"

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

Se sont abstenus : 0

L'ensemble du budget annexe "BBI Guide Pratique" est adopté.

Budget annexe "Billancourt Ile Seguin"

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

Se sont abstenus : 0

L'ensemble du budget annexe "Billancourt Ile Seguin" est adopté.

Budget annexe Opération "10-16, rue de Vanves"

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

L'ensemble du budget annexe "Opération 10-16, rue de Vanves" est adopté.

Budget annexe "Locations immobilières"

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

Se sont abstenus : 0

L'ensemble du budget annexe "Locations Immobilières" est adopté.

Budget annexe "Théâtre de l'Ouest Parisien"

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

Se sont abstenus : 0

L'ensemble du budget annexe "Théâtre de l'Ouest Parisien" est adopté.

Budget annexe "Piscine-Patinoire"

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

Se sont abstenus : 0

L'ensemble du budget annexe "Piscine-Patinoire" est adopté.

Bilan des opérations foncières et immobilières

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

Se sont abstenus : 0

Le bilan des opérations foncières et immobilières est adopté.

La délibération n°3 est adoptée.

Le Sénateur-Maire rentre en séance à 21 heures 50.

M. de Vassal :

Monsieur le maire, le compte administratif 2004 a été approuvé par votre majorité municipale.

Applaudissements....

M. Fourcade :

Mes chers collègues, je vous remercie de ce vote. Vous pouvez constater que, d'un compte à l'autre, nous essayons d'améliorer la gestion de cette ville.

4 – EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2004.

Rapporteur : M. Monginet

Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2004 est soumis à vos éventuelles observations.

Sur avis favorable unanime de la commission des finances, la délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2004.

Rapporteur : M. Monginet

Il s'agit d'affecter les résultats du compte de gestion, que nous venons d'approuver.

Le total d'excédent de fonctionnement est de 12,782 M . Il vous est proposé d'affecter 9,450 M à la section d'investissement et d'inscrire en report, lors de la DM1 2005, de 3,3 M .

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Gaborit :

Une explication de vote et une suggestion. Contrairement au compte administratif où l'on doit voter par article, il s'agit d'une simple affectation et nous pouvons émettre un vote global.

Nous nous sommes abstenus, ou avons voté contre, le compte administratif et, dans la logique de cette position, nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. Monginet :

Nous ne vous proposons pas un vote par article mais un vote par budget et budget annexe. J'adhère toutefois à votre proposition, M. Gaborit. S'il n'y a pas de discussion sur les chiffres qui figurent dans la délibération, nous pouvons voter en une seule fois.

Ont voté pour : 46 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

La délibération n°5 est adoptée.

6 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE SEINE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS DE REFACTURATION DE CHARGES ET DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICES ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ.

Rapporteur : M. Monginet

Dans le cadre du partage des compétences transférées, deux conventions sont soumises à votre approbation :

- une convention de refacturation des charges relatives aux frais d'entretien des locaux, à la maintenance informatique et téléphonique et aux dépenses de fonctionnement prises en charge, à la demande et pour le compte de la CAVDS, par la ville de Boulogne-Billancourt. Il s'agit d'une simple reconduction de la convention passée l'année précédente, réactualisée.

- une convention relative à la mise à disposition partielle de services de la ville à la communauté d'agglomération. Elle prévoit, dans le cadre de la loi du 13 août 2004, de remplacer la mise à disposition individuelle, prévue les années précédentes, par une mise à disposition d'un pourcentage des services de la ville.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable unanime.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Un amendement a été proposé en commission pour

supprimer la " tacite reconduction ". Avis favorable unanime.

M. Fourcade :

Nous avons donc écrit : "cette convention entre en vigueur à compter du 1er janvier 2005 pour une durée d'un an et pourra être reconduite pour une durée identique ". C'est le sens de votre amendement n'est-ce pas ?

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7 - REHABILITATION DU BATIMENT 60, RUE DE LA BELLE-FEUILLE – CREATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE SALLES DE SPECTACLES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE APRES APPEL D'OFFRES RESTREINT PORTANT SUR LA SCENOGRAPHIE, L'ACOUSTIQUE, LES AGENCEMENTS D'ENSEMBLE ET L'AMENAGEMENT INTERIEUR DES SALLES DE SPECTACLES A REALISER DANS L'ANCIEN THEATRE ET SES ESPACES ANNEXES, AINSI QUE TOUT AVENANT AUDIT MARCHE QUI NE NECESSITERAIT PAS L'AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Rapporteur : M. de Vassal

Le programme de réhabilitation de l'ensemble sis 60, rue de la Belle-Feuille permettra de disposer d'une nouvelle salle de spectacles de 640 places environ réaménagée dans l'ancien TBB et d'une petite salle de 100 places. Y seront notamment présentés des spectacles, ainsi que les manifestations artistiques de fin d'année des associations.

Une consultation de marché de maîtrise d'œuvre par voie d'appel d'offres restreint a été lancée et la commission d'appel d'offres a retenu 5 candidats admis à présenter une offre, conformément au règlement de consultation.

Après examen, la proposition présentée par le groupement Scènarchie a été classée en 1ère position pour un prix de 478 000 H.T correspondant à 11,95 % du montant H.T des travaux.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Scènarchie et, compte-tenu de la qualité du travail effectué par les 4 candidats non retenus, de leur verser une indemnité de 3 000 H.T.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

La commission se réjouit du réaménagement de ce nouveau bâtiment. Aux interrogations du groupe @lternance Gauche.Verts sur la cohérence des décisions en matière culturelle, il a été répondu que le projet de rénovation de la salle avait pour objectif de répondre aux nouveaux besoins des associations. Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Fusina :

J'ai l'impression que vous nous proposez l'aménagement d'un nouveau théâtre, une nouvelle salle de théâtre de 640 places. Il y a vraiment un souci de cohérence : on a aménagé la salle des fêtes, pour 2 M , et là, vous proposez, pour les associations, la construction d'un nouveau théâtre, et j'ai cru comprendre que M. Gildas Bourdet allait intervenir, ce qui est une bonne chose.

Nous aurions pu conserver la salle des fêtes, très utilisée par les associations, dans sa fonction initiale, et réhabiliter ce bâtiment, dans la perspective de la construction d'un nouveau théâtre. C'est l'inverse qui a été fait, avec une facture supplémentaire de 2 M .

Même si nous nous félicitons de la réhabilitation de ce bâtiment, ce dossier a été mal géré et il s'approche de ce que l'on appelle la gabegie, et nous ne pouvons pas voter cette délibération.

M. Gaborit :

Je voudrais faire un simple rappel historique.

- Avril 1998, il est décidé de procéder au désamiantage et de transférer le TBB à la salle des fêtes.
- 1999, vous hésitez entre programmer la réhabilitation du théâtre ou faire un nouveau théâtre, ce qui nous semblait être une meilleure solution.
- 2001, nous réalisons le TOP et M. Sorman, alors chargé de la culture, annonce la création d'un théâtre sur l'Île Seguin ou le Trapèze.
- 2003, on en vient à la réhabilitation de la rue de la Belle-Feuille en évoquant une salle de 600 ou 640 places, un local pour la section poids et haltères de l'ACBB.
- 2004, on acte la création de la maison des associations, d'une salle de spectacle de 600 places et vous nous annoncez que le théâtre place Jules-Guesde ne sera programmé qu'après l'opération des terrains Renault.
- 2005, vous dites qu'il n'y aura plus de théâtre sur les terrains Renault.

C'est invraisemblable ! Je m'estime le droit de poser

une question au moins : est-ce que le TOP va rester éternellement dans un local inadapté, qui coûte très cher ? Je rappelle l'accès et les toilettes pour les handicapés que nous devons faire mais pour lesquels les coûts ont été très importants. Un vrai théâtre, c'est un lieu théâtral, pas seulement une salle où on fait du théâtre ! Il faut des lieux modulables, où l'on peut faire de la musique, des spectacles plus confidentiels, des espaces de restauration.

Votre politique dans ce domaine me rend totalement perplexe, je crains d'ailleurs que vous n'en ayez pas...

M. Fourcade :

Je répondrai trois choses.

Nous avons arrêté l'exploitation du TBB parce qu'il y avait un problème d'amiante et que l'administration a imposé une fermeture immédiate. Je respecte les lois et les décrets, le théâtre a été fermé et il a été procédé à son désamiantage. Il a fallu prévoir un budget pour adapter la salle des fêtes à l'activité théâtrale.

Nous avons créé le TOP pour une expérience transitoire, et la salle ne s'est pas avérée trop petite. Elle accueillait 300 à 350 spectateurs par soirée et, même lorsque nous avons travaillé avec M. Gildas Bourdet, la fréquentation pendant 3 ans était de 185 spectateurs par soir. Le problème de la taille de la salle ne s'est donc jamais posé.

Je dirai à M. Fusina, qui a parlé de gabegie, que quand on essaie de gérer sainement un budget, on ne peut pas tout réaliser de front. Nous avons donné priorité à la piscine et à la patinoire, pour lesquelles 23 M ont été dépensés. Il était inconcevable d'ajouter des dépenses de rénovation pour l'ancien théâtre et nous avons donc poursuivi l'exploitation de la salle des fêtes.

Nous proposerons à M. Meyer, s'il dépasse la jauge du théâtre actuel, d'utiliser en complément la salle nouvelle, mais ce ne sera pas avant deux ou trois ans.

La réalité est que le TOP fonctionne bien place Bernard-Palissy. Je vous présenterai le mois prochain la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du parking Parchamp, qui en améliorera le fonctionnement.

N'oubliez pas que nous sommes à la disposition du public. Je ne suis pas sûr que les spectateurs auraient pu bénéficier d'un vrai théâtre avec les solutions que vous préconisez.

M. Gaborit :

C'est faux. On vous a proposé d'installer le théâtre provisoirement là où il est aujourd'hui et après désa-

miantage d'en construire un autre à l'angle des rues Griffuelhes et de Clamart, à 20 m des transports en commun et de la place Marcel-Sembat, et la salle des fêtes aurait été rendue à sa véritable destination.

M. Fourcade :

La salle des fêtes est inadaptée à l'accueil des associations, nous sommes nombreux à l'avoir constaté. Vos leçons de gestion me font sourire!

J'attends de voir comment va être conçue la nouvelle salle, qui va coûter 4 M et comment va évoluer le projet d'Olivier Meyer. Je prendrai une décision quand je disposerai de ces deux éléments concrets.

Nous avons lancé un concours de maîtrise d'œuvre et avons fait travailler cinq cabinets. Toutes les études ont démontré que, pour faire un théâtre moderne, il fallait démolir l'ensemble du site. Nous avons choisi de faire un théâtre dans un autre cadre et dans des conditions financières tout à fait convenables.

Dès lors que nous pouvons bénéficier d'une bonne équipe pluridisciplinaire, avec un architecte, un designer, un acousticien nous proposant une salle à un prix raisonnable, nous décidons d'avancer. Cette salle sera affectée aux associations et nous verrons s'il convient d'y installer aussi le TOP. Il n'aurait été économiquement pas responsable de lancer les deux opérations en même temps.

Ont voté pour : 46 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

La délibération n°7 est adoptée.

8 – PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE – RENTRÉE SCOLAIRE 2005/2006.

Rapporteur : M. Duhamel

Il vous est proposé de vous prononcer sur les propositions de l'inspecteur d'académie en préparation de la rentrée scolaire 2005/2006.

Deux fermetures sont proposées en maternelle, l'une à l'école Lazare-Hoche, l'autre à l'école Gallieni. En raison de l'état des inscriptions prévisibles dans ces deux établissements, la proposition de l'inspecteur d'académie nous apparaît tout à fait recevable.

Il propose par ailleurs une ouverture à l'école Point-

du-Jour, en cohérence avec nos prévisions, puisqu'elle tient compte d'un programme immobilier en cours de livraison. Vous avez, en décembre dernier, voté en faveur du financement de l'extension qui permettra d'organiser l'accueil de cette classe supplémentaire.

Est également prévue l'ouverture d'une classe à l'école de la rue d'Aguesseau, qui n'a pas encore de nom mais qui devrait en avoir un bientôt.

Pour le secteur élémentaire, les écoles Billancourt et Ferdinand-Buisson ont bénéficié en septembre 2004 d'ouvertures qu'il convient de régulariser.

Sont proposées deux ouvertures nouvelles pour la rentrée 2005, d'une part au sein de l'école rue de Clamart, qui, comme pour la maternelle Point-du-Jour, doit s'adapter au même programme immobilier, d'autre part au sein de l'école Castéja, sous l'effet du nombre croissant d'enfants en élémentaire dans ce secteur.

Je souligne aussi que cette montée régulière est due au tarissement progressif des demandes de dérogation qui ont caractérisé ce secteur il y a quelques années.

Les demandes de dérogation ont baissé, en partie en raison de la pleine réussite de l'équipe pédagogique de l'école Castéja, et je voudrais rendre tout particulièrement hommage à Mme de Souza qui a remarquablement piloté cet établissement, situé en zone d'éducation prioritaire, en prenant des initiatives tout à fait remarquables, comme la classe opéra par exemple. Mme de Souza partira à la retraite à la rentrée prochaine, et il me paraissait important, M. le Maire, de lui rendre cet hommage.

(Applaudissements)

J'ajoute enfin qu'un poste de psychologue scolaire supplémentaire est prévu par l'inspecteur d'académie, pour couvrir l'ensemble des établissements de la ville à la rentrée prochaine.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à l'ensemble des propositions de l'inspecteur d'académie, tout en restant vigilants pour lui soumettre d'éventuels ajustements de la carte scolaire.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable, la représentante du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Lescoeur :

Je m'associe évidemment aux félicitations que vous avez adressées à l'équipe pédagogique de la rue Castéja,

qui est exceptionnelle.

Dans l'école maternelle Billancourt, il y a 10 classes pour un local prévu pour 6. Le désengorgement de cette école est-il prévu ?

M. Gaborit :

Une question sur les fermetures. On nous dit qu'il y a, d'année en année, 37 places libres à Lazare Hoche. Pourrait-on, puisqu'il semble que cette situation s'équilibre d'année en année, ne pas procéder à une fermeture de classe mais réduire les effectifs des autres classes particulièrement chargées ?

Nous n'avons pas de statistiques sur l'école mais il faut parfois profiter des situations démographiques intéressantes pour améliorer la quantité et ne pas surcharger les classes de maternelle qui nécessitent beaucoup d'attention. On ne peut pas mettre 40 élèves dans une classe de maternelle !

M. Duhamel :

M. Lescoeur, il est exact que l'école maternelle Billancourt a été conçue pour un nombre de classes plus faible que celui d'aujourd'hui. Mais, et cela n'était pas prévu non plus, les enfants bénéficient des locaux situés au rez-de-chaussée de l'élémentaire Billancourt. Le fonctionnement de l'établissement est donc correct, en dépit d'un effectif plus important que prévu, même si ce n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement de la restauration scolaire.

C'est la raison pour laquelle, lors de la dernière modification de la sectorisation, il y a deux ans, nous avons attribué à l'école d'Aguesseau une partie du secteur de l'école maternelle Billancourt, où l'effectif a donc commencé à descendre, pour aboutir à une fermeture de classe probable à la rentrée scolaire 2006. La situation commence ainsi à s'améliorer au niveau de la restauration.

M. Gaborit, il n'y a, à ma connaissance, aucune classe de maternelle de 40 enfants à Boulogne-Billancourt. Je pourrais d'ailleurs, à une autre occasion, vous communiquer l'évolution du nombre moyen d'enfants par classe en maternelle et élémentaire depuis 3 ans. J'ajoute que nous avons, avec l'inspecteur d'académie, engagé une politique de concertation et de transparence, en confrontant nos évaluations, et ce dialogue se traduit par une amélioration de la qualité d'accueil des enfants due notamment à la baisse du nombre moyen d'enfants par classe à Boulogne-Billancourt depuis 3 ans.

Je vous propose de poursuivre dans cette voie.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

9 - DEFINITION DU PERIMETRE DE SECTORISATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CENTRE VILLE.

Rapporteur : M. Duhamel

L'objet de la sectorisation qui vous est proposée porte sur les classes élémentaires.

Nous avons identifié ce que sera la nouvelle école élémentaire de 10 classes qui sera implantée au Nord sur le terrain Maître-Jacques dans le cadre de l'acquisition foncière que vous venez d'approuver, précisément pour soulager les classes les plus chargées, notamment de l'école Denfert-Rochereau et l'école Thiers pendant la phase difficile qu'elle a traversée pendant l'année scolaire en cours.

Nous commençons à préfigurer partiellement le futur secteur de l'école Maître-Jacques. Il devra à l'avenir prendre en compte une partie des secteurs actuels d'Escudier et de Fessart, et nous devons probablement envisager à l'approche de l'ouverture du futur établissement, de revoir la sectorisation élémentaire de l'ensemble du nord de la ville.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Gaborit :

Une interrogation : pourquoi M. Duhamel risque-t-il de faire de la peine à Mme Pineau en écrivant " la dernière enquête partielle de l'INSEE atteste de la progression démographique dans notre commune " alors qu'elle s'attache à relever dans le PLU un desserrement démographique de la ville habitée, et que vous-même, M. Fourcade, vous indiquiez tout à l'heure que l'INSEE prévoyait une diminution du rythme de la progression ?

M. Fourcade :

M. Gaborit, nous avons fait une réunion de travail de trois heures la semaine dernière avec l'inspecteur d'académie, ses collaborateurs, M. Duhamel, nos collaborateurs et moi-même, et nous sommes tous d'accord pour constater que la pression démographique a fortement diminué en maternelle mais qu'elle existe bien en élémentaire.

Personne ne peut nier que la population de Boulogne-Billancourt augmente et qu'elle a retrouvé, à la fin de 2004, le niveau qu'elle avait en 1968.

M. Gaborit :

Je vous rappelle que vous redoutiez, avant le dernier

recensement, que notre ville descende en dessous du seuil de 100 000 habitants, ce qui nous aurait fait perdre quelques avantages accordés aux villes de plus de 100 000 habitants.

Il y a une progression démographique dans notre ville, et, même si le rythme n'est pas celui des neuf années précédentes, elle reste à un niveau important, 0,32 %. S'il se maintient, cela nous conduira à avoir 113 000 habitants en 2015, dans la seule ville habitée, hors terrains Renault.

M. Fourcade :

La population se modifie et, sur ce point, nous sommes d'accord.

M. Gaborit :

Le jour où les loyers seront abordables, les jeunes ménages pourront venir s'installer avec leurs enfants.

M. Fourcade :

Nous n'en serions pas là si ceux qui ont gouverné le pays pendant 5 ans avaient développé la construction locative, notamment celle qui concerne les logements sociaux.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10 – CREATION D'UN CONSEIL D'ETABLISSEMENT AU CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION ;

Rapporteur : M. Duhamel

Il vous est proposé de créer, au sein du conservatoire national de région, un conseil d'établissement qui a pour vocation d'établir le projet d'établissement et d'en assurer le suivi et qui permet à la direction de l'établissement, aux élus, aux fonctionnaires, aux représentants des étudiants, de débattre sur les questions relatives à la vie interne de l'établissement. Sa composition figure dans le projet de délibération.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable unanime

M. Lescoeur :

Quel a été l'avis du CTP évoqué dans la délibération ?

M. Fourcade :

Le CTP, que Mme Bruneau a présidé ce matin, s'est

prononcé favorablement sur ce dossier.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

11 – ASSOCIATION “ LA SEINE EN PARTAGE ” - APPROBATION DU MANIFESTE FRANCILIEN POUR LA RECONQUETE DE LA SEINE ET DE SES BERGES.

Rapporteur : Mme Pineau

Cette délibération a pour objet de vous faire approuver le manifeste élaboré par cette association, à laquelle la Ville a adhéré, qui vise à la reconquête des berges de la Seine, ainsi qu'à certaines actions de lutte contre les inondations et de développement des activités fluviales et portuaires.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Il a été confirmé que le projet d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine prenait bien en compte les recommandations de ce manifeste, même si celui-ci ne faisait pas référence à un possible transport fluvial pour les passagers. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité, le représentant du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

12 – PERSONNEL COMMUNAL - CREATIONS D'EMPLOIS SAISONNIERS - TRANSFORMATIONS DE POSTES - PLAFONNEMENT DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET DEROGATIONS.

Rapporteur : Mme Bruneau

Cette délibération vous propose d'approuver l'ensemble des transformations de postes présentées, ainsi que le principe de recrutement d'agents saisonniers pour assurer la continuité du service.

Il vous est par ailleurs proposé d'approuver, d'une part la fixation du contingent annuel d'heures supplémentaires par agent, et de le ramener pour cette année à 210 heures au lieu de 220 heures l'an dernier, d'autre part les dérogations apportées à l'ensemble des heures supplémentaires dans une globalité annuelle de 18 586.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Fusina :

Nous voterons cette délibération, à l'exception de l'article 3 sur lequel nous nous abstenons car nous estimons trop élevé le contingent annuel de 210 heures, ainsi que le nombre des dérogations.

M. Fourcade :

Nous procédons donc à un vote par division.

Les articles 1 et 2 sont adoptés à l'unanimité.

Article 3 :

Ont voté pour : 46 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 3 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. QUILGARS, FUSINA, RICHARD, Melle VILLEGAS, Mme GOÏTIA)

L'article 3 est adopté.

L'article 4 est adopté à l'unanimité.

La délibération n° 12 est adoptée.

13 - REFONTE DU REGIME INDEMNITAIRE - EXTENSION A CERTAINES CATEGORIES DE PERSONNELS (FILIERE MEDICO-SOCIALE, PERSONNELS NON TITULAIRES).

Rapporteur : Mme Bruneau

Il s'agit d'étendre le régime indemnitaire à certaines catégories de personnel, notamment à la filière médico-sociale et nous vous proposons d'attribuer aux puéricultrices cadres de santé, aux cadres de santé et coordinatrices d'établissements et services d'accueil des enfants, une prime modulable liée à la manière de servir.

Il vous est par ailleurs proposé de faire bénéficier les agents stagiaires ou titulaires appartenant aux cadres d'emploi de coordinateurs et coordinateurs adjoints de crèches de la prime d'encadrement.

Enfin, il vous est proposé d'octroyer le bénéfice de ce

régime indemnitaire à certains agents non titulaires de la filière administrative, pour tenir compte des responsabilités qu'ils exercent.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

14 - IMMEUBLE 34, RUE DE SILLY - AVENANT AU BAIL À CONSTRUCTION PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 3F - CESSION GRATUITE DE TERRAIN AU PROFIT DU DÉPARTEMENT EN VUE DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'AVENUE ANDRÉ MORIZET - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS.

Rapporteur : M. Granger

La ville est propriétaire 34, rue de Silly d'une parcelle cadastrée section AD n° 116, donnée à bail à construction à la société Immobilière 3 F par acte en date du 7 décembre 2000 pour la construction d'un immeuble de logements sociaux, aujourd'hui achevé.

Cette parcelle est frappée par l'alignement départemental de l'avenue André-Morizet (RD n° 50) et par l'alignement communal de la rue de Silly.

Le plan d'alignement de l'avenue André-Morizet, qui prévoit l'élargissement de cette voie, implique la cession au Département d'une fraction de la parcelle AD n° 116, assiette du bail à construction consenti à la société Immobilière 3F. Cette cession de 60 m² sera effectuée à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire accordé à Immobilière 3F en date du 26 novembre 2001 pour la construction d'un immeuble de logements sociaux.

L'élargissement de la rue de Silly, réalisé à la suite de l'achèvement de l'immeuble de logements de la société Immobilière 3 F, intègre une fraction de 20 m² de cette parcelle à la voirie communale. Ces ajustements fonciers nécessitent de modifier par avenant l'assiette du bail à construction consenti à la société Immobilière 3F, sans conséquence toutefois, ni sur la nature du bail, ni sur la constructibilité.

Il vous est donc proposé d'autoriser, d'une part la pas-

sation d'un avenant au bail à construction passé avec la société Immobilière 3F constatant la réduction de 616 à 534 m² de l'assiette cadastrale de la parcelle AD n° 116, d'autre part la cession, à titre gratuit, d'une fraction de cette parcelle au département, dans le cadre du plan d'alignement de l'avenue André-Morizet, enfin d'autoriser le maire à signer les actes authentiques afférents.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité, le représentant du groupe @lternance Gauche.Verts n'a pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

15 - OPÉRATION SÈVRES-GALLIENI - CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE RESTAURATION SCOLAIRE SITUÉ 38 RUE DE SÈVRES - ALIMENTATION PAR LE RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC FRANCE TÉLÉCOM.

Rapporteur : M. Granger

L'ensemble de restauration scolaire, composé de deux salles de restauration dédiées aux classes maternelles et primaires des établissements scolaires environnants et d'une unité de production de 2 000 couverts par jour, en cours de réalisation 38 rue de Sèvres, sera livré en septembre 2005.

Ce nouvel équipement doit être raccordé aux différents réseaux propres à lui amener les énergies et fluides nécessaires.

- le réseau de télécommunications situé sous le domaine public : la ville réalise à ses frais le génie civil afin de pouvoir accueillir le réseau France Télécom, et le cas échéant, celui d'opérateurs alternatifs, auprès desquels sera faite une information sur le libre accès à l'infrastructure de télécommunications.

- le réseau spécifique de France Télécom : une parfaite coordination technique entre ses ouvrages et ceux sous maîtrise d'ouvrage de la ville impose d'en asseoir les principes à travers une convention de partenariat fixant les obligations de chacune des parties. Il est prévu, d'un côté que France Télécom assiste la ville dans la mise au point des projets techniques et prenne en charge la réa-

lisation des installations entre son réseau et le point de raccordement en limite du bâtiment, de l'autre que la ville s'engage à soumettre à France Télécom son projet d'installation et à le réaliser conformément aux exigences fixées dans le cadre de cette convention depuis le point de raccordement.

Je vous propose donc d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec France Télécom pour assurer le raccordement de l'ensemble de restauration scolaire en réseau de télécommunications et ultérieurement, le cas échéant, des conventions de même nature avec les opérateurs alternatifs éventuellement intéressés.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité, le représentant du groupe @lternance Gauche.Verts ayant participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable à l'unanimité.

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.

16 - ACQUISITION AMIABLE DE BIENS IMMOBILIERS - IMMEUBLE 28, VILLA MARIE-JUSTINE - AFFAIRE L. - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS.

Rapporteur : M. Sirven-Viénot

Le projet d'aménagement du terrain Maître-Jacques, dont vous avez approuvé le programme lors du conseil municipal du 10 juin 2004, implique d'achever la maîtrise foncière de l'immeuble, cadastré section O n° 94, situé 28 Villa Marie Justine.

Monsieur et Madame L. ont proposé la vente du lot de copropriété n° 1, consistant en un garage représentant 57/1000^{ème} des tantièmes des parties communes générales, dont ils sont propriétaires.

Un accord a été conclu pour l'acquisition de ce local, au prix de 25 000 €, valeur libre, prix qui se situe au-delà de l'évaluation des services fiscaux, mais dans la limite des prix constatés sur le territoire communal pour l'acquisition d'un box fermé en rez de chaussée.

Après cette acquisition, la ville sera en possession de 852/1000^{ème} des tantièmes des parties communes générales du 28, villa Marie-Justine, et il restera à acquérir cinq lots de copropriété, appartenant à un particulier avec lequel des négociations sont en cours.

Il vous est donc proposé de procéder à l'acquisition à l'amiable du garage propriété de Monsieur et Madame L. pour un montant de 25 000 €, valeur libre de toute occupation, et d'autoriser le maire à signer les actes authentiques afférents.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité, le représentant du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.

17 – OPAH DU SECTEUR SUD - COMMUNICATION RELATIVE AU BILAN DE L'OPÉRATION DE SUIVI-ANIMATION À L'ISSUE DE LA DEUXIÈME ANNÉE.

Rapporteur : Mme Lebon

Dans le cadre d'une politique de qualité architecturale, et afin de mieux répondre aux besoins en qualité de logement de la population, la ville de Boulogne-Billancourt a lancé une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) dans le secteur sud pour engager l'amélioration et la diversification de l'offre en logements anciens.

L'OPAH du secteur sud liant par convention la ville, l'Etat et l'ANAH, a ainsi débuté le 21 mars 2003 pour une durée de trois ans. Son objectif est de traiter 215 logements privés se décomposant en 170 logements appartenant à des propriétaires bailleurs et 45 à des propriétaires occupants pouvant bénéficier de travaux aidés.

Son périmètre est délimité par les rues du Vieux-Pont-de-Sèvres, le boulevard Jean-Jaurès, le quai de Stalingrad, la rue de Meudon, la place Jules-Guesde et la rue Victor-Griffuelhes.

Deux ans après l'ouverture de cette opération, 351 personnes ont pris contact avec l'opérateur CITEMETRIE et 239 logements ont été subventionnés.

Le montant total des travaux s'élève à près de 1,1 M €, soit une moyenne de 4 600 € par logement. Le montant total des subventions accordées dans l'OPAH du secteur sud s'élève à 174 900 €, soit 15,92 % du montant total des travaux, l'ANAH pour 48 % et le conseil général des Hauts-de-Seine pour 15 % la ville subventionne à hauteur de 65 000 €, soit 37 % des aides accordées.

Cette OPAH doit prendre fin le 21 mars 2006. Les villes de Sèvres et de Boulogne-Billancourt étudient l'opportunité de lancer une OPAH thématique, qui pourrait porter sur les copropriétés dégradées situées sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val de Seine.

Il est donné acte à Mme Lebon de sa communication.

M. Fourcade :

Avant de lever la séance, je tiens à vous informer que M. Xavier Tracou m'a fait part de son intention de quitter la mairie de Boulogne-Billancourt pour la ville de Toulouse. J'ai pour habitude de ne jamais refuser le départ d'un collaborateur. Je voulais dire à M. Tracou toute la reconnaissance qui est la nôtre : il a beaucoup apporté à la direction de la Communication dans cette ville, il a fait de BBI un journal plaisant à lire et très bien accueilli par la population. Rejoignant la ville rose, je formule des vœux pour qu'il démontre toutes ses qualités et qu'il amène à nos amis de Toulouse ses compétences et son ardeur au travail, que je tiens encore à saluer.

(Applaudissements...).

Notre prochaine séance se tiendra le jeudi 12 mai. D'ici là, nous aurons l'occasion de nous revoir souvent pour les fêtes du mois de mai.

La séance est levée à 22 heures 55.

Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le vingt et un avril deux mille cinq.

Jean-Pierre FOURCADE
Ancien Ministre
Sénateur-Maire

ANNEXE

Réunion de Quartier "Silly-Gallieni"

Jeudi 24 mars 2005

Synthèse des débats

La séance est ouverte à 20 h 45

Après avoir présenté la nouvelle organisation municipale (nouvelles délégations et organigramme resserré), dont l'ambition est de replacer les citoyens au centre des préoccupations municipales, et dressé le bilan des réalisations nouvelles de voirie/propreté et de l'avancement des chantiers en cours (les Galiottes, Gécina/Darty, Sèvres /Galliéni et François d'Assise), Christian Granger, maire adjoint territorial souligne toutes les exigences de la municipalité en faveur de la mixité sociale et la nécessité d'en appliquer le principe., tant dans l'attribution de logements sociaux et de places en crèche que dans la qualité des prestations et services eux mêmes.

A son invitation, le commissaire le Floc'h, nommé commissaire à Boulogne-Billancourt depuis décembre, dresse le panorama des activités de la police nationale en 2004. L'ensemble des indicateurs sont à la hausse tels que le nombre de faits constatés, le nombre des enquêtes élucidées et le nombre des interpellations. La tendance semble se confirmer au premier trimestre 2005 et le commissaire entend compléter cette embellie par l'amélioration du cadre et des conditions d'accueil des plaignants, davantage de communication et une plus grande collaboration avec la municipalité et les services.

La lutte contre la délinquance sur la voie publique et le respect des règles de sécurité routière, pour laquelle la ville s'est dotée d'instruments de contrôle fiables, ont fait l'objet de consignes précises : les procès verbaux pour excès de vitesse et nuisances sonores sont en augmentation et la mutualisation des effectifs de police nationale et municipale permettra d'en accroître encore l'efficacité.

Ordre du jour

1-AMÉNAGEMENT ÎLE DE MONSIEUR :

Présentation du projet de base nautique par Monsieur Chevallier, du cabinet d'architectes 2AD, lauréat du concours d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du syndicat mixte.

Le site classé, d'une surface de 7 hectares, abrite actuellement des friches industrielles de Renault et de la RATP. Les grandes idées du projet consistent à dévier le

parcours du tramway pour dégager l'accès aux berges, à concentrer les bâtiments sur une surface d'1 hectare libérant ainsi 6 hectares d'espaces verts pour un usage exclusivement piétonnier. Les structures sont en cours de démolition et la livraison prévue début 2008 après deux ans de travaux.

Thierry Solère, maire-adjoint chargé de la jeunesse et des sports et conseiller général des Hauts-de-Seine, insiste sur la nature tout autant environnementale que sportive de ce projet financé à 51% par le département et 36% par les villes de Boulogne-Billancourt et Sèvres désormais constituées en communauté d'agglomération. Ce projet s'intègre parfaitement dans un projet plus global encore de réaménagement de l'ensemble des berges du département.

Les équipements existants seront supprimés et recouverts d'une terre naturelle propre, les péniches déplacées et l'ensemble des dispositions de sécurité prises pour assurer la sécurité des utilisateurs comme celle du trafic fluvial

Le Maire se réjouit de ce projet "d'oxygénation" des deux villes, complémentaire des projets d'implantation d'activités scientifiques et culturelles sur l'île Seguin et évoque le déplacement, développé par certains, de la Bodega à Boulogne-Billancourt de manière provisoire, sur un confettis Renault le temps des représentations du cirque du Soleil.

2- RESTRUCTURATION DU LYCÉE JACQUES PRÉVERT

En introduction, Armelle Moreno, proviseur du lycée Jacques Prévert, se félicite du démarrage prochain de la deuxième phase de travaux et remercie l'action des élus ayant contribué à ce résultat..

Dominique Carril, architecte et lauréate du concours, présente les nouvelles structures du bâtiment et notamment la création d'un parvis extérieur mieux adapté à la sécurité des élèves et d'une "rue intérieure" qui permet de desservir toutes les classes. Délais de réalisation importants : 36 mois à compter de juin 2006 compte tenu de la réalisation des travaux en site occupé.

3- QUESTIONS DIVERSES

Quelques interventions concernant la voirie. Des suggestions d'aménagement au débouché de la rue Béranger afin de faciliter aux heures de pointe le dégagement vers le rond-point Rhin-et-Danube, d'aménagement de trottoirs et d'amélioration de la visibilité des sorties de parking rue de Sèvres et des conditions de circulation dans les rues classées zone 30 et notamment la rue Fernand-Pelloutier. Comme l'indique Thierry Solère, certaines questions relèvent d'un traitement global de réaménagement des quais par le département pour lesquels Christian Granger ajoute qu'il consultera prochainement les associations et riverains intéressés.

Une intervenante souhaite attirer l'attention du Maire sur ses conditions de logement, occasion pour Jean-Pierre Fourcade de rappeler les procédures et les efforts de la municipalité, tout particulièrement comme le rappelait en préambule Christian Granger, dans son quartier cette année.

Aux inquiétudes sur l'installation de l'Ambassade du Cameroun, le Maire indique qu'il s'agit d'un relogement provisoire dans le cadre des travaux de la représentation à Paris, soumis à l'avis du quai d'Orsay et pour lequel la Ville n'a pas à être consultée.

Interrogés sur les délais d'installation de la Fondation Pinault, le Maire a rappelé le recours contre le PLU et les responsabilités de quelques uns dans le retard de l'opération, Thierry Solère quant à lui confirme l'adhésion de la municipalité aux Jeux Olympiques mais son refus du projet d'extension du stade de Roland Garros, la ville demandant, dans l'hypothèse d'une candidature retenue, la construction d'un équipement provisoire.

La séance est levée à 23 heures 30

Le Sénateur-Maire
Jean-Pierre Fourcade
Ancien Ministre

Le Maire Adjoint Territorial
Christian Granger